

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2011

Président : M. Javier ALONSO
Secrétaire : M. Cedric ANNEN
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI

Sont présents :

M. Alessandro CALABRESE, Mme Martine CASUTT, Mme Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Jean FONTAINE, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. John LINGG, Mme Murielle MARCHIANDO, M. Christian MARCHIANDO, M. Alain MATHIEU, M. Panagiotis PABOUCTSIDIS, M. Yves PAGE, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, M. Christo SABEV, M. Francisco TABOADA, M. Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, M. Pierre-Alain VOLERY

Excusés :

Mme Louise REY, Vice-Présidente, M. Alain ERETZIAN, Mme Marie-Christine GRIVEL ODION, M. Claudio VITALI,

**Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2011
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2010
- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 20 janvier 2011 - Rapporteuse : M. Martine CASUTT**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 14 mars 2011 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
 - a) Dépôt de la voirie du Petit-Lancy - Rénovation du bâtiment - Crédit d'étude (Fr. 256'000.--)

p. 1235 Arrêté

Séance ordinaire du 24 mars 2011

- 8) Commission des travaux et constructions - Séance du 3 mars 2011 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
a) Réaménagement ch. du Bac - Tronçon Grandes-Communes/Fort-de-l'Ecluse - Crédit d'investissement (Fr. 1'330'000.--) **p. 1236 Arrêté**
- 9) Commission des travaux et constructions - Séance du 3 mars 2011 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 14 mars 2011 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
a) Route de la Chapelle - Reconstruction des collecteurs - Crédit d'investissement (Fr. 4'360'000.--) **p. 1239 Arrêté**
b) Divers
- 10) Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 2 mars 2011 - Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
a) La Chapelle-les-Sciers - Projet sur l'espace entre Plan-les-Ouates et Lancy **p. 1245 Information**
b) Route d'accès au périmètre de la Chapelle-les-Sciers **Information**
c) Plan directeur du quartier de Surville - Retour sur la séance d'information avec les propriétaires **p. 1247 Information**
d) Divers
- 11) Commission de la sécurité - Séance du 8 mars 2011 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
a) Mise en place de la zone macaron au Grand-Lancy, point de la situation **p. 1249 Information**
b) Augmentation de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers **p. 1250 Information**
c) Mise en place de caméras de surveillance, point de la situation **p. 1250 Information**
d) Engagement de nouveaux APM, point de la situation **p. 1251 Information**
e) Divers
- 12) Commission des affaires sociales - Séance du 9 mars 2011 - Rapporteuse : Mlle Nathalie VERGAIN**
a) Visite de l'Atelier Bricolos de l'Association Païdos **p. 1253 Information**
- 13) Commission de l'environnement et du développement durable - Séance du 10 mars 2011 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
a) Jardins de poche et potagers urbains - Présentation par l'Association Equiterre **p. 1254 Information**
b) Divers
- 14) Propositions individuelles et questions p. 1255**
- 15) Questions du public Annexe**

* * * * *

M. ALONSO : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Avant d'ouvrir la séance, je souhaite que nous honorions la mémoire de M. SPRUNGLI, ancien Conseiller administratif de Lancy, qui nous a quitté le 17 mars dernier.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

M. ALONSO : je salue la présence de notre Conseil administratif, M. BAERTSCHI, M. RENEVEY et M. LANCE, ainsi que de Mme Odile DE GARRINI, notre Secrétaire générale.

J'excuse l'absence de M. ERETZIAN, Mme GRIVEL ODION, Mme REY et M. VITALI.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme CORMINBOEUF : au point n°10, il faut regrouper les points a) La Chapelle-les-Sciers - Projet sur l'espace entre Plan-les-Ouates et Lancy et b) Route d'accès au périmètre de la Chapelle-les-Sciers, car les deux sujets sont liés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2011

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à ses auteurs.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : vous vous rappelez que le Conseil municipal a été interpellé par cette vente des époux RIBES au chemin des Semailles qui posait un certain nombre de problèmes plus personnels que structurels. Vous êtes intervenus, le Conseil d'Etat est intervenu, et la réponse de ce dernier nous est parvenue en date du 2 mars 2011. Sous les considérants nombreux, j'ai malheureusement à vous dire que la requête des époux n'a pas été acceptée. Le prix qui va donc leur être proposé sera celui que l'Etat avait défini. Essayé, pas pu.

M. RENEVEY : concernant la discussion sur le rabotage de certains accès perpendiculaires à l'avenue du Curé-Baud, vous dire que les travaux vont débiter le 4 avril pour ce rabotage sur le chemin du Petit-Voiret, Emile-Paquin, Paul-Maerky et Champs-Gottreux.

M. LANCE : le samedi 9 avril, aura lieu de 8h00 à 13h00, une demi-journée « portes ouvertes » de la Maison de la sécurité, organisée par le groupement de sécurité de Lancy, avec les pompiers, sauveteurs auxiliaires, samaritains, protection civile, service des parcs, promenades et maintenance et la police municipale. Je vous invite à venir nombreux à cette journée « portes ouvertes ».

Séance ordinaire du 24 mars 2011**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

6. PRESENTATION DES COMPTES 2010

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2010 de notre Ville.

L'excédent de résultat s'élève cette année à Fr. 14'689'582.55, en regard d'un bénéfice budgétisé de Fr. 131'813.-.

C'est surtout au niveau des estimations fiscales qu'il faut chercher les explications d'un tel écart, qui nous ont réservé quelques surprises. Le budget 2010 avait été élaboré dans un contexte de craintes légitimement nourries par la crise financière. Or, les chiffres communiqués par le Département des finances sont révélateurs. Globalement, les indicateurs conjoncturels confirment la reprise économique, le PIB de la Suisse a progressé de 2.6% en 2010, donnée qui vient d'être publiée par le SECO.

Les comptes 2010 intègrent des correctifs sur les années antérieures qui totalisent Fr. 7.4 millions, personnes physiques et personnes morales confondues.

Bien largement sous-évaluées par l'administration fiscale au moment de l'élaboration du budget, les recettes des personnes morales croissent même fortement, comme nous le verrons ci-après.

Rappelons enfin que les estimations pour l'impôt 2010 répercutent la baisse de production estimée induite par l'introduction de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques.

D'autres éléments ont contribué à la nette amélioration de ce résultat : des charges d'amortissements et d'intérêts moins élevées que prévu en lien avec une planification des investissements ambitieuse, des subventions accordées inférieures aux estimations, une rubrique "31 - biens, services et marchandises » légèrement au-dessous des prévisions, ainsi qu'une taxe professionnelle largement au-dessus des objectifs, malgré les incertitudes qui régnaient au niveau de la situation économique et du ralentissement conjoncturel.

Les revenus, sans les immeubles, atteignent Fr. 92,16 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 79,64 millions, soit un écart favorable de Fr. 12.52 millions.

Le total des charges s'inscrit à Fr. 84,44 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 85,52 millions, soit un disponible net de Fr. 1.08 million.

Le patrimoine financier enregistre un gain comptable extraordinaire de Fr. 1,7 million, grâce à la vente de l'ancienne maison de vacances à la Coudre et à la finalisation des opérations foncières sur le périmètre de Lancy-Square. Le résultat des immeubles atteint la somme de Fr. 5.27 millions; le résultat du patrimoine financier totalise Fr. 6.97 millions.

Compte tenu de ces éléments, **l'excédent de revenus total s'élève à Fr. 14,69 millions.**

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Pour une meilleure interprétation de ce résultat, je vous donne, ci-après, sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2010 :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat net du budget 2010 | 0.13 |
| <i>Ecarts sur les dépenses</i> | |
| - Gain sur les biens, services et marchandises (P.A.) | 1.06 |
| - Gain sur les subventions accordées | 0.66 |
| - Gain sur les amortissements du patrimoine administratif | 0.78 |
| - Gain sur les intérêts passifs | 0.45 |
| - Perte sur débiteurs fiscaux et fluctuations des provisions fiscales | -1.87 |
| <i>Ecarts sur les revenus</i> | |
| - Impôts, fonds de péréquation et taxe professionnelle | 12.28 |
| - Gain comptable sur aliénations du patrimoine financier | 1.70 |
| - Revenus divers, revenus des biens, autres revenus | 0.23 |
| - Perte nette sur le résultat des immeubles du patrimoine financier | -0.73 |
| Résultat final 2010 | <u>14.69</u> |

En regard du budget 2010, par nature sans les immeubles, nous relevons les écarts positifs et importants suivants :

CHARGES

| | | |
|--|------------|----------|
| Un disponible sur le poste "BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES" | - 1.06 mio | -4.62 % |
| Des SUBVENTIONS accordées moins élevées que prévu | - 0.66 mio | -5.02 % |
| Un disponible sur le poste "INTERETS PASSIFS" | - 0.45 mio | -12.20 % |

PRODUITS

| | | |
|---|------------|---------|
| Un gain par rapport au budget sur le poste "IMPOTS" dont l'analyse sera présentée en détail plus loin | 12.28 mios | 18.01 % |
|---|------------|---------|

Quant aux écarts défavorables conséquents, nous trouvons les amortissements du patrimoine administratif et financier qui enregistrent un dépassement net de Fr. 1.09 million ou +7.56 %.

Nous allons maintenant examiner plus en détail les différents éléments qui constituent les comptes 2010 :

COMPTES DE FONCTIONNEMENTLES REVENUS

Leur total, en tenant compte du résultat net du patrimoine financier, s'élève à Fr. 99,13 millions contre Fr. 101,22 millions aux comptes 2009, et Fr. 85,65 millions au budget 2010. L'écart défavorable par rapport aux comptes 2009 est de Fr. 2,09 millions ou de -2.07 %.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

| | | |
|------------------|------------|-------------|
| AUX COMPTES 2009 | 61.52 mios | (- 10,49 %) |
| AUX COMPTES 2010 | 58.83 mios | (- 4,38 %) |
| AU BUDGET 2010 | 53.08 mios | |
| AU BUDGET 2011 | 55.47 mios | |

Nous constatons une diminution de -4.38 % de la production brute globale des personnes physiques par rapport à nos comptes 2009. Et si nous replaçons les correctifs des années précédentes (2006 à 2009) dans leur exercice comptable respectif, nous constatons que l'évolution de l'impôt des personnes physiques entre les exercices fiscaux 2009 et 2010 est confirmée par une aggravation de -11.61 %, conséquence de la baisse des impôts suite à l'introduction de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques applicable au 1er janvier 2010.

Parallèlement, l'analyse des comptes 2010 et des correctifs d'années antérieures nous fournit les appréciations suivantes :

La production 2007 pour l'impôt cantonal et communal (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 98,1 %, le solde restant une estimation. La production 2007 enregistre un écart positif en 2010 de Fr. 56'451.--, soit 0.1 % par rapport à l'estimation 2007 effectuée dans les comptes 2009.

La production 2008 (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 96.5 %. La production 2008 enregistre également un écart positif estimé en 2010 de Fr. 1'034'259.--, soit 2.3 % par rapport à l'estimation 2008 effectuée dans les comptes 2009.

La production 2009 (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 78.9 %. L'administration fiscale enregistre un différentiel positif estimé de Fr. 2'277'593.-- ou 5.3 % par rapport à la production estimée en 2009.

L'estimation de la production 2010 (ICC), en tenant compte du correctif inhérent à l'année 2009, montre une décroissance de Fr. -4'990'738.-- ou -11% par rapport à l'exercice fiscal 2009. Cette estimation intègre l'impact de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques, dont l'effet négatif est moins élevé que prévu.

L'impôt à la source, quant à lui, décroît de manière significative. Cet impôt est perçu directement et sans reliquat. La baisse enregistrée en 2010 par rapport aux encaissements de l'exercice 2009 s'élève à Fr. -1'904'586.-- ou -12.31 %. La proportion de l'impôt à la source par rapport à la production brute globale se situe à 23.06 %.

Compte tenu des impôts sur les prestations en capital, de l'impôt à la source et de la reclassification des correctifs des exercices précédents, l'impôt 2010 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2009 ainsi corrigé, régresse donc de -11.61 %. L'estimation 2010 portée en compte est cependant de 2% supérieure à la production estimée au budget.

L'incertitude des éléments sujets à modification qui affecte la production 2010, 2009, voire 2008, se reportera encore sur les comptes 2011. La provision pour estimation de la production est maintenue à 20 %, pour couvrir le risque de fluctuation des estimations.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Le reliquat passe de Fr. 28 millions au 31 décembre 2009 à Fr. 24.2 millions au 31 décembre 2010, soit - Fr. 3'832'361.-- ou - 13.68 %. La provision sur reliquat reste maintenue à 50 %, estimée suffisante pour faire face à d'éventuelles pertes futures.

L'impôt communal perçu auprès des personnes morales évolue quant à lui comme suit en termes de production brute :

| | | |
|------------------|-----------|-------------|
| AUX COMPTES 2009 | 4.70 mios | (+ 6.06 %) |
| AUX COMPTES 2010 | 9.10 mios | (+ 93.85 %) |
| AU BUDGET 2010 | 3.84 mios | |
| AU BUDGET 2011 | 5.01 mios | |

Nous constatons une augmentation prodigieuse de 93.85 % de la production brute globale des personnes morales par rapport à nos comptes 2009. Toutefois, l'analyse de la production, en replaçant les correctifs des années antérieures dans leur exercice comptable respectif, montre que l'estimation de la production 2010, par rapport à l'estimation corrigée de 2009 augmente de Fr. 207'358.-- ou 3.35 %. Cela rejoint la tendance légèrement à la hausse de l'économie cantonale. L'administration fiscale applique un taux de croissance économique cantonal basé sur l'analyse de panels d'entreprises, plus précis qu'auparavant.

C'est bien sur l'estimation 2009 que nous constatons la plus forte hausse. Nous enregistrons un correctif d'estimation sur l'année fiscale 2009 de Fr. 2'570'812.--, soit +54.75 % par rapport à l'estimation de la production brute globale dans les comptes 2009. Cette augmentation est certes difficilement explicable, mais il faut la mettre en regard des particularités propres à certaines branches du secteur économique présentes sur notre commune.

La production estimée 2009 est basée sur 44.2 % d'impôt notifié; considérant que c'est sur cette base qu'est calculée à 100% l'estimation 2010, une provision de 20% a été créée, pour couvrir une situation de risque sur l'impôt courant estimé des personnes morales et notre exposition à la volatilité liée aux bénéfices et aux mouvements conjoncturels.

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

| | | |
|------------------|-----------|------------|
| AUX COMPTES 2009 | 8.68 mios | (+ 7.68 %) |
| AUX COMPTES 2010 | 8.59 mios | (- 1.11 %) |
| AU BUDGET 2010 | 6.80 mios | |
| AU BUDGET 2011 | 8.00 mios | |

Le résultat 2010 est constitué d'une part des déclarations basées sur les années 2008 et 2009, période de calcul pour la taxation 2010 d'une partie des groupes professionnels. L'autre source des revenus est composée des contribuables dont la taxation annuelle a été reconduite, basée sur les exercices 2007 et 2008. Le budget avait été établi avec une extrême prudence, au vu de la situation incertaine liée à la crise économique. Le niveau de la production 2010 est resté quasiment stable par rapport à la production 2009. L'arrivée de nouveaux contribuables sur notre territoire a compensé des diminutions de taxation constatées sur quelques importants contribuables.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus. Elles évoluent de la manière suivante :

- les revenus divers du patrimoine administratif se sont établis à Fr. 5,96 millions contre Fr. 8,13 millions en 2009. L'écart est lié aux diminutions de provisions fiscales comptabilisées en 2009, en lien avec la baisse importante de la production et du reliquat.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

- les loyers du patrimoine administratif ont atteint la somme de Fr. 4,26 millions, contre Fr. 4,50 millions en 2009. En cause de cette diminution, la modification du calcul de la redevance des SIG pour l'utilisation du domaine public.
- le fonds de péréquation intercommunal nous procure Fr. 3,92 millions contre Fr. 3,86 millions en 2009 et Fr. 4,43 millions au budget 2010; ce fonds est alimenté par 20 % des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes;
- les parts à des recettes ou contributions sans affectation totalisent cette année la somme de Fr. 0.7 million. Cette rubrique regroupe la contribution reçue des communes dans le cadre de la nouvelle péréquation financière intercommunale, la part des taxes versées par les Compagnies d'assurance incendie, et le produit sur la taxe du CO2.
- le produit des intérêts et des participations du patrimoine administratif se situe à Fr. 0.30 million, contre Fr. 0.33 million aux comptes 2009.

LES CHARGES

Leur total s'élève à Fr. 84,43 millions en 2010 contre Fr. 84,66 millions en 2009, soit une diminution de Fr. 0,23 million ou - 0.27 %.

Par rapport au budget 2010, les charges aux comptes 2010 sont en régression de Fr. 1,08 million ou - 1,26 %.

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants, par ordre d'importance :

Charges de personnel : Fr. 21,95 millions aux comptes 2010, contre Fr. 22,06 en 2009 et 21,84 millions au budget 2010.

Biens et services : Fr. 21.91 millions en 2010 contre Fr. 22,42 millions en 2009, soit une diminution de Fr. 0,51 million ou -2.3 %. En regard d'un budget 2010 de Fr. 22,97 millions, les dépenses en biens et services sont donc inférieures de Fr. 1.06 million.

Amortissements du patrimoine administratif : Fr. 12,69 millions en 2010 contre Fr. 12,48 millions en 2009 et Fr. 13,47 millions au budget 2010.

Subventions : Fr. 12,51 millions en 2010 contre Fr. 11,73 millions en 2009, et Fr. 13,17 millions au budget 2010.

Dédommagements versés aux collectivités publiques : ce poste regroupe principalement les frais de perception de l'impôt et les participations aux frais du SIS, des Evaux, de l'ACG et du SIACG, ainsi que du GIAP et de la FAS'e : Fr. 6.18 millions en 2010 contre Fr. 7,44 millions en 2009 et Fr. 6,39 millions au budget 2010.

Intérêts passifs : Fr. 3,24 millions en 2010 contre Fr. 3,47 millions en 2009. Le budget 2010 prévoyait la somme de Fr. 3,69 millions, soit une économie de Fr. 0.45 million, à mettre en relation avec la diminution de la dette et aucun besoin de refinancement.

Compensation financière aux communes frontalières : Fr. 3.06 millions en 2010, contre Fr. 3,42 millions en 2009. Pour mémoire, les communes participent à la compensation à raison d'un tiers de ce qu'elles reçoivent sur les retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu dû par les frontaliers sur leur territoire.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Amortissements du patrimoine financier : outre les pertes sur débiteurs, ce poste enregistre également les fluctuations, ou variations, de provisions fiscales. Il totalise la somme de Fr. 2.89 millions, comparée à un budget de Fr. 1.01 million. L'écart est principalement dû à la création d'une nouvelle provision fiscale sur l'impôt des personnes morales.

DETTE COMMUNALE

La dette communale est passée de Fr. 111 millions au 31 décembre 2009 à Fr. 103 millions au 31 décembre 2010, soit une diminution de Fr. 8 millions. Les mouvements suivants ont été enregistrés :

- remboursements d'emprunts à long terme, arrivés à échéance, pour Fr. 5 millions
- amortissements financiers pour Fr. 3 millions

La Ville n'a pas contracté de nouveaux emprunts pendant l'année écoulée.

Le taux moyen de la dette s'est établi à 3,06 % au 31 décembre 2010, taux quasi stable par rapport à 2009.

LE COMPTE D'INVESTISSEMENT**Les crédits votés :**

En 2010, le Conseil municipal a voté 33 crédits à charge du compte des investissements, pour la somme de :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| • au patrimoine administratif | Fr. 39,51 mios (dépenses brutes) |
| • au patrimoine financier | Fr. 0,65 mio |
| • soit un total de | Fr. 40,16 mio |

Parmi les importants crédits votés au patrimoine administratif, citons :

- | | |
|--|-------------------|
| • la rénovation des vestiaires et de la chaufferie de la piscine Marignac, ainsi que la réorganisation de l'espace | Fr. 7.75 millions |
| • la reconstruction des vestiaires et de la buvette au stade de Florimont | Fr. 5.5 millions |
| • le réaménagement de la place des Ormeaux | Fr. 5.22 millions |
| • la création du double giratoire et la réfection de la chaussée à l'avenue des Grandes-Communes | Fr. 5.14 millions |
| • l'étude de construction de la future école du Sapay, en collaboration avec Plan-les-Ouates | Fr. 2.6 millions |
| • la construction de la salle polyvalente à la Villa Tacchini | Fr. 2.5 millions |
| • la construction de collecteurs et de mises en séparatifs au chemin du Bac | Fr. 1.58 millions |
| • l'étude pour la construction du futur bâtiment administratif | Fr. 1.49 millions |

Pour le patrimoine financier, relevons l'achat d'une parcelle avec bâtiment, située à l'avenue du Cimetière pour Fr. 675'000.-.

Séance ordinaire du 24 mars 2011**Les dépenses effectives**

En 2010, nous avons dépensé la somme brute de Fr. 23,13 millions contre Fr. 36,79 millions prévus au budget, soit des dépenses non concrétisées pour Fr. 13,66 millions. L'écart est principalement dû à des retards apportés à la réalisation de nombreux projets, liés notamment à des procédures administratives ou encore à des décisions différées, à des intentions supprimées et à des différences d'estimations par rapport au budget de l'année.

La répartition s'établit de la manière suivante :

- Fr. 22,19 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 33,69 millions;
- Fr. 0,94 million pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 3,1 millions.

Le montant dépensé de Fr. 23,13 millions a été couvert comme suit :

| | |
|--|--------------------------|
| autofinancement par les amortissements | Fr. 12,69 millions |
| subventions et recettes diverses | Fr. 2,15 millions |
| utilisation des réserves | <u>Fr. - 0,1 million</u> |
| Autofinancement avant résultat | Fr. 14,74 millions |

soit une insuffisance de financement de Fr. 8,39 millions compensée par les résultats 2010. Au final, la dette diminue de 8 millions, en tenant compte des autres positions bilancielle à financer.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce nouveau résultat excédentaire qui s'explique globalement par le rattrapage de recettes fiscales des exercices antérieurs, par des recettes fiscales largement sous-évaluées par l'Administration fiscale cantonale, en particulier pour les personnes morales et bien entendu par des économies sur les charges budgétées, ce qui prouve l'excellente maîtrise des dépenses en regard du budget.

Certains d'entre vous nous diront que cette situation fortement bénéficiaire devient récurrente depuis quelques années au moment de la présentation des comptes de l'année précédente et nous reprocheront peut-être d'avoir été trop pessimistes au moment de l'élaboration du budget.

A de telles remarques, qui peuvent paraître justifiées, nous aimerions préciser trois points :

1. Nous rappelons que nous dépendons des estimations de l'Administration fiscale cantonale pour budgétiser le 74 % de nos recettes totales, ce qui évidemment nous décrédibilise lorsque la réalité de ces estimations ne correspond pas aux estimations prises en compte dans le budget.
2. Nous pensons qu'il faut se réjouir que notre pays, et plus particulièrement notre canton, aient traversé sans trop de mal la crise financière et économique qui a touché sévèrement de nombreux pays européens.
3. Enfin, comme vous le savez, nos autorités cantonales ont le projet de supprimer la taxe professionnelle et d'alléger l'impôt des personnes morales. Dans cette perspective, ce résultat bénéficiaire nous laisse entrevoir une marge de manœuvre pour faire face à cette éventualité. A ce sujet, nous espérons être en mesure dès 2012, de constituer légalement une réserve conjoncturelle, pour faire face à l'éventualité de la mise en œuvre de ce projet.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Au niveau des investissements, nous constatons une nouvelle fois le décalage entre le montant réellement engagé par le Conseil municipal et le montant brut qui était prévu au budget. Ce phénomène engendre des économies, en regard du budget 2010, sur les charges financières, mais malheureusement, en contrepartie, nous déplorons encore une fois ce retard important pris sur la réalisation d'infrastructures publiques, qui s'avèrent pourtant indispensables à notre population.

Grâce à cet excellent résultat, nous avons pu financer les investissements dépensés en 2010 en ne renouvelant aucun emprunt. La dette communale s'établit au 31 décembre 2010 à Fr. 103 millions, soit une diminution de Fr. 8 millions par rapport aux comptes au 31 décembre 2009. Pour la quatrième année consécutive, nous pouvons vous informer, d'ores et déjà, que nous ne devrions pas contracter de nouvel emprunt en 2011 pour faire face aux investissements prévus au budget et que, par conséquent, la dette diminuera à la fin de l'année par le jeu des amortissements contractuels.

En tant qu'autorités, nous devons faire face aux fortes pressions exercées par le développement de l'agglomération genevoise et en particulier par la pénurie de logements. Le territoire de la commune est en mutation constante et nous devons répondre aux enjeux liés aux projets d'envergure cantonale qui se développent sur son territoire.

Dans cette perspective, il est de notre responsabilité de mettre à disposition de notre population et de nos entreprises des infrastructures qui répondent à leurs besoins et satisfaire ainsi une certaine qualité de vie sur les plans environnementaux et socioculturels, qui sont deux aspects en forte mutation. C'est ainsi que nous devons de plus en plus suppléer à l'initiative privée ou associative dans le cadre de différentes prestations en faveur de la collectivité et que notre engagement vis-à-vis de la petite enfance et de la jeunesse ne fait que s'accroître chaque année.

La Ville de Lancy est une commune solide sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance.

Tout ceci autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population;
- investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs l'examen des comptes 2010, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du Service financier pour leur excellent travail et, plus particulièrement sa cheffe, Mme Catherine ANDREY, et M. Alexandre CHOUEY, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

J'ajouterai que les brochures concernant les comptes 2010 sont à disposition ce soir des membres de la Commission des finances pour être examinés lors de la séance du 4 avril 2011.

Séance ordinaire du 24 mars 2011**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 20 janvier 2011 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS
Séance du 14 mars 2011 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN****a) Dépôt de la voirie du Petit-Lancy - Rénovation du bâtiment - Crédit d'étude
(Fr. 256'000.--)**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : la rénovation de ce bâtiment pour résoudre les problèmes thermiques, a été décidée plus rapidement que prévu suite à une présentation de Sunpower pour installer des panneaux solaires. Le crédit d'étude comporte l'analyse de l'étanchéité du toit, l'installation de panneaux solaires et l'assainissement des murs. Mais aucune décision n'a été prise sur le financement des panneaux solaires, en partenariat avec les SIG, ou par eux, ou par la Commune. Un raccordement au réseau Cadiom est envisagé puisque le réseau passe juste devant ce dépôt.

M. MATTANA, architecte, nous informe que ce dépôt a été construit avant 1984 et qu'il ne correspond plus aux normes actuelles. La consommation thermique actuelle n'est pas connue et il serait bon de faire appel à un thermicien. Il est prévu de déposer les façades, de remplacer les isolations et de les doubler, de remplacer les fenêtres et de refaire l'étanchéité du toit, ainsi que d'installer des panneaux photovoltaïques. Le raccord du bâtiment au réseau Cadiom implique de changer la chaudière vieille de 25 ans ainsi que les bouilleurs.

Il est envisagé d'installer 1'200 m² de panneaux photovoltaïques. Il n'est pas nécessaire de renforcer le toit pour leur installation.

Le bâtiment sera dans les normes Minergie mais il n'obtiendra pas le label.

Un certain nombre de questions est posé sur les différentes variantes de partenariat avec les SIG, mais aucune réponse n'est vraiment claire pour le moment. De plus, les documents transmis à la commission sont passablement indigestes, il faudrait des documents plus lisibles pour des néophytes et remis à jour.

Il faudrait avoir des rapports de proportion en ce qui concerne les tailles des panneaux au vu de l'investissement. Il existe des façades complètement photovoltaïques. Les panneaux photovoltaïques en façade demeurent une option moins efficace que sur des pans inclinés.

Les termes « certificats d'authenticité » sont un critère en fonction du programme Cité de l'énergie et de l'octroi des points inhérents à l'utilisation de l'énergie produite. Ces panneaux solaires ne sont qu'une option mais ils peuvent être intéressants pour le Label Cité de l'énergie.

Le bâtiment de dépôt n'est pas chauffé et ne le sera pas après travaux. Les panneaux de façades seront changés pour une vision plus esthétique. Une alternative a été demandée à la laine de verre pour des matériaux plus modernes.

Le raccordement à Cadiom suscite passablement de questions, ce réseau arrive au maximum de son rendement, il paraît judicieux de garder cette énergie pour les immeubles d'habitations.

Il y a deux réseaux Cadiom, par Onex et par le Pont Butin. Une ligne est en train d'être tirée qui passe devant ce dépôt. La demande d'énergie diminue puisque les bâtiments sont de mieux en mieux isolés.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Cadiom va raccorder Florimont et le quartier des Marbriers est en train de revoir son système de chauffage pour se brancher sur Cadiom.

L'installation de panneaux thermiques n'est pas indispensable car Cadiom fonctionne avec de l'eau chaude, mais cela permettrait de faire des économies sur la facture.

La CMNS n'intervient pas en zone industrielle et artisanale. Par contre, il est possible que la Commission d'architecture s'intéresse à ce projet.

La Commune tentera une demande de subvention à la Confédération.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. ANNEN présente le sujet : après que le Président ait indiqué que la Commission des travaux et constructions avait accepté ce crédit d'étude à l'unanimité et que le Conseiller administratif ait précisé que le passage devant la commission est dû au fait que cette dépense n'était pas prévue au budget 2011, bien que la réalisation le fût, l'arrêté fut approuvé à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, par 29 oui (voir annexe).

8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 3 mars 2011 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**a) Réaménagement chemin du Bac - Tronçon Grandes-Communes/Fort-de-l'Ecluse - Crédit d'investissement (Fr. 1'330'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : le sujet nous est présenté par M. RENEVEY et M. DUBOIS du service des travaux et constructions.

Il s'agit de la réfection du chemin du Bac qui est en mauvais état sur le tronçon compris entre l'avenue des Grandes-Communes et le chemin du Fort-de-l'Ecluse.

Ce projet propose :

- la réalisation d'îlots de verdure afin de délimiter clairement les zones de stationnement et d'éviter ainsi le stationnement sauvage.
- L'agrandissement du seuil de ralentissement situé devant l'Institut Florimont pour la sécurité des enfants. Il aura la même teinte beige que ceux du Curé-Baud.
- La création d'un giratoire au carrefour chemin du Bac/chemin du Fort-de-l'Ecluse afin de permettre aux véhicules et aux cars transportant les élèves de l'Institut de faire demi-tour en direction du boulevard Saint-Georges. Le quartier du Plateau verra ainsi son trafic réduit.
- La mise en place de zones de dépose-minute à proximité de l'entrée de l'Institut Florimont, afin d'éviter les arrêts en double-file.
- Le renouvellement de l'éclairage public.
- Le remplacement des containers de la déchetterie sise au parking du stade par des éléments semi-enterrés et donc à plus grande capacité.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

La route et les trottoirs doivent être entièrement refaits en construisant une fondation de 60 cm, supportant ainsi les cars. Actuellement, il n'y a pas de fondation. La route sera en zone 30. Les passages-piétons prévus y sont tolérés car il y a une école et un stade, et donc de nombreux enfants qui traverseront la route.

Des graminées seront plantés dans les îlots et des pins sylvestres dans le giratoire.

Les SIG profiteront des travaux pour refaire leurs canalisations, travaux qu'ils n'auraient pas entrepris autrement.

Le coût total est de Fr. 1'330'000.-- et les travaux sont planifiés cet été de mi-juin à fin août lors de la fermeture de l'Institut. Celui-ci en a été informé et a donné son accord.

Plusieurs questions ont trait à la coordination des travaux prévus avec les autres chantiers en cours du secteur. Il est répondu que les travaux de la buvette du stade seront au stade de la finition. Puis, un commissaire craint des problèmes de circulation avec les travaux de la route du Pont-Butin. M. RENEVEY et M. DUBOIS nous informent que d'ici mi-juin, les travaux TCOB sur la route du Pont-Butin et ceux de la contre-route en direction des Morgines seront terminés. Le chemin du Bac sera mis en sens unique lors des travaux.

Un commissaire accepte le choix des pins sylvestres. Par contre, leur taille le dérange. On aurait pu économiser en prenant des plus petits. Puis, le poste d'architecte-paysagiste représente environ 20% de la valeur des plantations, ce qui semble élevé. M. DUBOIS signale avoir simplement demandé un devis à un architecte-paysagiste. Concernant la taille des pins, cela ne le gêne pas trop, car les gens lui disent souvent qu'ils espèrent que les arbres ne seront pas petits. De plus, M. VON ARX, responsable du service des parcs et promenades, a été consulté et cela ne lui pose pas de problème.

Est-il possible d'installer des pistes cyclables ? M. DUBOIS répond que c'est possible, mais cela demande une emprise sur le domaine privé. Il faudrait prendre 2 m de plus de chaque côté de la route. Donc, cela demande des acquisitions de terrain. Il faudrait autrement supprimer totalement des places de parc.

Un commissaire note que les SIG profitent encore des travaux de la Commune. Est-ce qu'il y a une participation des SIG aux travaux ? Il a l'impression que tant les TPG que les SIG profitent de venir se greffer lorsque la Commune fait des travaux. M. RENEVEY fait néanmoins remarquer que c'est Cadiom qui fait la tranchée devant le cycle des Grandes-Communes. La Commune a là un intérêt à venir se greffer sur ce chantier. Il est vrai que souvent, cela va dans le sens tel que décrit par le commissaire, mais pas toujours.

Le débat aborde enfin le nombre de places de parc. L'installation de 6 places dépose-minute pourrait entraîner la disparition de 2 places de parc. Est-ce que cela suffira pour régler le problème de la vingtaine de voitures 4x4 qui viennent chercher leurs enfants et qui se garent juste devant le parking du stade de football ?

Pour M. RENEVEY, il faut penser à la sécurité des enfants avant tout. Avec le parking du stade, les dépose-minute et des contrôles, il y aura une amélioration.

M. DUBOIS signale qu'il est possible de ne supprimer aucune place de parc et de garder les six dépose-minute en diminuant un peu la surface des îlots verts.

Plusieurs commissaires souhaitent un renforcement des interventions des APM, quitte à ce qu'ils mettent des amendes si les gens utilisent mal les dépose-minute.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

En conclusion sur ce point, le Président note qu'il y a une volonté de récupérer les deux places de parc existantes sans réduire le nombre des dépose-minute. Il y a également une volonté de transmettre aux APM les inquiétudes à propos des mauvaises utilisations des dépose-minute existantes et futures.

Le crédit d'investissement pour le réaménagement du chemin du Bac - tronçon Grandes-Communes/Fort-de-l'Ecluse est préavisé favorablement par les membres de la commission par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

M. PERRENOUD : notre groupe acceptera à la majorité ce projet. Par contre, un de nos membres s'étonne du pin sylvestre qui est prévu. Ces dernières années, la Commission des travaux a réussi à économiser beaucoup d'argent par la qualité et le professionnalisme de ses membres. Ce commissaire n'a pas été suivi et nous le déplorons un peu parce qu'on pourrait très bien, vu qu'il est professionnel, l'écouter un peu plus et prendre des pins plus petits.

Ceci dit, nous nous étonnons aussi que l'afflux des véhicules viendra dans ce sens, alors que ce carrefour est déjà largement névrosé aux heures de pointe, et que nous ne mettons pas un léger barrage, voire ralentissement, à toutes ces voitures qui viennent polluer la commune les matins et les après-midis.

Néanmoins, notre groupe acceptera cet arrêté, parce que la route est en très mauvais état.

M. FAVRE : j'avais demandé en commission - et tout le monde était d'accord - que l'on mette des pins parasol pour changer un peu des pins sylvestres. On m'a confirmé que c'était possible de planter des pins parasol. Alors, faisons la via Appia comme à Rome !

M. MARCHIANDO : le groupe socialiste va aussi accepter ce crédit. Simplement, il constate que la Commune installe des places dépose-minute en faveur des parents d'élèves de l'Institut Florimont, un institut privé. Il n'y a pas de telles places par contre devant l'école En Sauvy.

Il invite quand même le Conseil administratif à insister auprès de cet Institut pour qu'il installe aussi de telles places à l'intérieur de son périmètre. Surtout si les mesures proposées se révèlent insuffisantes.

Mme CASUTT : pour ma part, je vais refuser ce crédit. Non pas parce que la route est à refaire, il est clair qu'elle est en mauvais état, mais parce que, une fois encore, on rétrécit la route et l'on met des dos d'âne. Je trouve qu'il y a pléthore de ce genre de choses et que le rétrécissement de la route suffisait sans rajouter des dos d'âne.

M. PERRENOUD : je rebondis sur ce qu'a dit notre rapporteur. Il est vrai que, devant des écoles privées, l'on met des dépose-minute. Il y a des écoles communes et des écoles publiques, l'avenue des Morgines par exemple où aucune dépose-minute n'a été créée, alors que nous avons le même Conseiller administratif. Peut-être y a-t-il un intérêt personnel, je ne sais pas.

M. FAVRE : j'aimerais juste répondre à propos de ces remarques sur les écoles privées. Je suis un peu outré, quand je vois que l'Institut Florimont est un gros contribuable de la Commune. On vient d'avoir une présentation des comptes où on est tout content d'annoncer qu'on a 14 millions de bénéficiaires et on vient reprocher à un gros contribuable de coûter un peu d'argent à la Commune pour améliorer la sécurité des enfants.

M. RENEVEY : sur les intérêts, contrairement à certains, je m'intéresse à tous les enfants, qu'ils soient du privé ou du public, c'est un premier point qu'il faut relever.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

En ce qui concerne le pin parasol, j'en prends note, je regarderai avec le service des parcs, promenades et maintenance si c'est envisageable. Pour l'instant je n'ai pas de réponse autre que celle-ci.

Pour la dépose-minute, il est prévu dans ces prochaines années encore un certain nombre d'aménagements à l'intérieur du périmètre de l'Institut et c'est dans le cadre de ces futurs travaux qu'une dépose-minute, à l'intérieur même de la parcelle, sera étudiée et réalisée. C'est quelque chose qui va permettre d'améliorer encore la situation et l'on parle de ces prochaines années. Là, cela répond à l'heure actuelle à des problématiques que vous connaissez tous et qui existent.

L'arrêté 8a) est accepté par 27 oui et 2 non (voir annexe).

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 3 mars 2011 –
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS
Séance du 14 mars 2011 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

**a) Route de la Chapelle - Reconstruction des collecteurs - Crédit d'investissement
(Fr. 4'360'000.--)**

=====
M. MARCHIANDO présente le sujet : et voici un sujet parsemé d'incertitudes.

M. RENEVEY indique que la Commission a déjà voté un crédit d'étude en janvier 2010, qui permettait la réflexion sur tout ce périmètre.

Le nouveau quartier de la Chapelle-les-Sciens, à proximité de la future gare du CEVA, proposera, à terme, la réalisation d'environ 1700 logements. Les travaux de construction des premiers logements doivent débuter au troisième trimestre 2011, pour une mise sur le marché, à la fin du premier semestre 2014. Des simulations hydrodynamiques ont montré la nécessité d'augmenter la capacité hydraulique des collecteurs sur la route de la Chapelle. Les collecteurs des eaux claires et eaux usées doivent être agrandis et reconstruits à une profondeur pouvant atteindre 5 m pour reprendre les nouveaux niveaux imposés par les bâtiments et le tout sur une longueur de 610 m.

Une partie des travaux de reconstruction ne pourra être réalisée qu'une fois la route de La Chapelle fermée à la circulation, dans le cadre des travaux du CEVA.

A la suite des travaux des collecteurs communaux, le Canton procédera au réaménagement de la route de La Chapelle avec la création de trottoirs mixtes, piétons-cyclistes.

Les travaux se dérouleront sur deux tronçons :

Le tronçon du bas de 110 m sera le premier à être réalisé, passant sous la route de Saint-Julien, et les voies du tram. Les travaux dureront 5 mois. Il nécessitera des mesures particulières de gestion du trafic en coordination avec la DGM. Les travaux sous la route de Saint-Julien se feront de nuit, selon la DGM.

Le deuxième tronçon de 500 m aura pour difficulté de passer sous une galerie technique des SIG. Les travaux dureront 6 mois et devront se faire en coordination avec ceux de la gare du CEVA. Le trafic de transit sera dévié sur une route de la Milice à construire dans ce même cadre.

Il est prévu de recycler les matériaux et de récupérer certains éléments.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Ce projet ne concerne pas la zone de Plan-les-Ouates qui est sur un autre bassin versant.

Sur le plan financier, le coût de Fr. 4'360'000.-- sera compensé par une participation du Fonds cantonal d'assainissement de Fr. 1'242'000.-- et par une participation éventuelle des routes cantonales et du CEVA ainsi que d'une rétrocession sur le montant de la taxe d'écoulement, selon disponibilité.

La commission accueille M. VINCENT, qui gère également les travaux du CEVA dans la zone de la Chapelle. Il est accompagné de M. MARTIGNAGO.

M. VINCENT communique les compléments suivants. En raison des travaux du CEVA, le plus simple pour la Commune est de faire ces travaux une fois le CEVA démarré, parce que la route de la Chapelle sera fermée au trafic de transit. Le démarrage est prévu au début septembre. Par ailleurs, la particularité de ce chantier concerne l'exiguïté des lieux et il faut aussi maintenir les accès des privés. Il faudra accorder cela avec la DGM. Les SIG vont profiter pour poser les réseaux.

Un commissaire demande s'il y a une incidence par rapport aux particuliers qui ont un raccordement sur l'ancien tuyau. Comment cela se passe-t-il ? Qui paie ?

M. DUBOIS explique que si le privé a déjà un système séparatif, il peut bénéficier du raccordement sans aucun frais à sa charge. En revanche, s'il a un système unitaire, il devra faire la séparation sur sa parcelle jusqu'aux collecteurs communaux à ses frais. Enfin, ceci est géré dans le cadre du chantier sous surveillance de l'Etat et de l'entreprise qui fait les travaux communaux.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur les conséquences d'un retard des travaux du CEVA. A l'exemple de M. VINCENT, M. RENEVEY signale qu'une partie des travaux de la Commune, la partie inférieure, pourrait déjà se faire alors qu'une autre partie dépend du début des travaux du CEVA. La Commune devra impérativement faire ces travaux si les immeubles avancent à un rythme soutenu. Dès lors, en cas de retard, il faudra chiffrer les nouveaux travaux et présenter un crédit complémentaire. Le risque existe, mais il n'est pas chiffrable actuellement.

Pour M. DUBOIS, les travaux de la deuxième étape peuvent être retardés, mais pas au-delà de mi-2012, voire la fin 2012. M. DUBOIS rajoute que la Commune peut construire le collecteur tout droit et à charge pour le CEVA de venir dévier par la suite.

Un commissaire exprime son inquiétude à propos des rétrocessions possibles. M. DUBOIS indique que la plus-value due à la construction du CEVA réside dans le fait que le collecteur construit serait dévié, mais cette déviation est très dure à chiffrer avant le début des travaux. Concernant la rétrocession de la taxe d'écoulement, en principe, une fois que la Commune a reçu toutes les subventions, la différence qui serait à la charge de la Commune pourrait être prise sur le compte de la taxe d'écoulement que chaque particulier paie pour se raccorder sur le réseau communal. Simplement, ce montant fluctue pendant l'année. C'est pourquoi il est difficile à chiffrer. Mais c'est un fonds global, non un fonds attribué par point, rajoute M. RENEVEY.

Au final, le crédit d'investissement (Fr. 4'360'000.--) pour la reconstruction des collecteurs à la route de la Chapelle est préavisé favorablement par les membres de la commission par 9 voix pour et 1 voix contre.

M. ANNEN présente le sujet : un commissaire lança la proposition de suspendre le vote au vu de la non-connaissance de la participation du CEVA au surcoût des travaux dû à la déviation des collecteurs face à l'émergence de la future gare.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Cette problématique a déjà été évoquée à la Commission des travaux et la suite des négociations et de la coordination avec le futur chantier tiendra compte de cet élément.

Les échéances des besoins des futures habitations doivent être la priorité de cette réalisation.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président donne lecture de l'arrêté et celui-ci est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

M. FAVRE : une ambiguïté se pose, quand on va faire les canalisations, parce que l'on creuse, on pose les tuyaux et on remblaye ; et on va faire la route dessus en finalité.

J'ai entendu dire, c'est un secret de Polichinelle, qu'on ne savait pas quelle était la future destination de cette route et ce qui allait passer dessus.

J'ai appris que les opposants à la Chapelle-les-Sciers, donc aux immeubles pour lesquels on fait ces Fr. 4'360'000.-- de canalisations, mettent entre autre dans la balance la négociation qui a lieu avec le Tribunal administratif concernant la circulation qui va passer sur cette route de La Chapelle-les-Sciers.

Là, il y a une ambiguïté, ce n'est pas clair. On aimerait savoir qui va circuler sur cette route après, parce que quand on nous dit que les gens de la Chapelle-les-Sciers qui s'opposent à la construction des immeubles - à tort ou à raison, ce n'est pas mon propos - demandent dans la balance du retrait de leur opposition que la route soit principalement vouée aux voies cyclables et lignes de bus. Des voitures, on n'en entendu plus parler.

Est-ce que l'on peut avoir des garanties sur la circulation qui viendra après ? Il y a quand même pas mal d'inconnues dans ce problème, parce que si l'on empêche de faire des immeubles, les canalisations ne se justifient plus. D'autant plus qu'on ne connaît pas l'avenir du CEVA. J'ai entendu dire que la problématique du CEVA allait se régler très prochainement, que les recours allaient être levés et que le chantier allait commencer. Et moi ce double S à l'entrée de la Chapelle, j'y crois modérément. C'est quand même une dépense pharaonique - je vous signale que c'est 5 mètres de profondeur - le CEVA ce n'est pas un tram, c'est un train, c'est quelque chose de très conséquent.

J'aimerais avoir des réponses du Conseil administratif, voire attendre que l'avenir de ce qui va circuler sur cette route de la Chapelle une fois les travaux terminés, soit connu. C'est quand même quelque chose d'important à mon avis. Et où en sont ces recours pendants devant le Tribunal administratif ?

M. PERRENOUD : je rejoins les propos de M. FAVRE. J'ai demandé en commission quelle sera la date limite pour faire ces travaux, on m'a répondu : en 2012. La grande problématique, c'est le CEVA. On a entendu notre rapporteur qui nous a parlé au moins quinze fois du CEVA. Actuellement, nous n'avons pas la réponse définitive si ce CEVA se fera ou ne se fera pas.

J'ai proposé en commission d'attendre le mois de septembre pour savoir si nos collecteurs iront tout droit ou s'ils devront être couvés, et s'il y aura un budget qui sera donné par la construction de la future gare. Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est nous-mêmes, contribuables, qui allons payer pour le CEVA. S'il y a une plus-value au niveau de la Commune, qu'on soit domicilié sur Lancy ou sur la République, nous devons de toute façon passer à la caisse.

Donc je propose d'attendre la date définitive afin de savoir si le tubage ira droit ou s'il sera dévié et qu'on ait des coûts définitifs et pas seulement aléatoires et que l'on passe trois semaines ou 6 mois après pour recasser. C'était la proposition que j'ai avancée en commission et que je refais ce soir.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

M. ANNEN : la question du CEVA me paraît être de moindre importance ; on l'a souligné, pas par rapport au CEVA en tant que tel, parce qu'il est clair que le CEVA doit se réaliser, mais par rapport aux besoins des futures habitations.

Je rejoins M. FAVRE sur ces interrogations qui sont soulevées. L'important est de connaître les réponses de ces négociations qui sont effectuées actuellement, pour savoir si l'on peut commencer à se dire que nous allons mettre Fr. 4'360'000.-- dans des travaux. Je vous rappelle que l'on a repoussé des travaux de Fr. 300'000.-- il n'y a pas longtemps, pour attendre le résultat d'un concours. On est à 4.3 millions s'il y a des habitations, parce qu'il y a des oppositions et si l'on n'arrive pas à trouver un débouché, peut-être qu'on ait des précisions. Et si on n'a pas ces précisions actuellement, il faut que ce dossier soit éclairci avant de prendre une décision.

M. BAERTSCHI : avant de terminer cette séance du Conseil municipal, vous aurez constaté qu'au point 10, nous allons parler des questions que M. FAVRE a posées. Je ne sais pas si le rapport sera suffisant. Je n'ai pas de nouvelles informations depuis la séance du 2 mars où nous avons parlé de la Chapelle-les-Sciers et de la route d'accès à ce périmètre. Je ne peux strictement rien vous dire. Je ne suis pas au secret de ce qui se passe dans le Tribunal.

Simplement vous rappeler que les opposants, par leur opposition, s'opposent à l'ensemble du plan localisé de quartier ; mais eux-mêmes le disent, ce n'est pas contre les immeubles qu'ils en ont, mais c'est contre la circulation. Les immeubles ne sont pas contestés bien entendu par les habitants. Mais de toute façon, il faudra faire ceci et il n'y a pas de contestation possible de ce côté-là. Les constructeurs sont prêts à partir, selon eux, dès le mois de juillet ou août parce que toutes les études sont faites, les plans financiers sont terminés. Ils attendent qu'il y ait un accord entre les opposants et les tribunaux, ou que le tribunal prenne une position claire là-dessus. Donc l'opposition ne concerne pas du tout les immeubles.

Que va-t-il se passer dans 6-7 ans ? En tout cas moi je n'y serai plus. On a un peu de la peine à s'imaginer ce qui va se passer. Juste vous rappeler que pas plus tard qu'il y a un mois, nous avons été contactés par le DCTI car ils veulent faire, sur toutes les gares, mais particulièrement sur celle qu'on appelle Gare Bachet-Carouge, même si elle est à Lancy, un plan d'étude général pour qu'il y ait un concept d'aménagement autour de la gare, et des projets comme la salle communale ou le Trèfle-Blanc sont remis en question. Tout cela a débouché sur des décisions que nous ne connaissons pas mais qui, quoi qu'il en soit, ne remettent pas en question les immeubles qui vont se construire à la Chapelle-les-Sciers.

M. RENEVEY : j'aimerais rajouter deux remarques sur l'aspect technique des choses, outre ce qui a été dit sur les bâtiments qui vont bientôt sortir de terre ; il faudra bien avoir les arrivées d'eau et des sorties d'eaux usées.

La première remarque porte sur le coude du CEVA. Ce sont des travaux qui sont clairement de la responsabilité de la construction du CEVA. S'ils ont du retard ou s'ils ne le font pas, nous ferons le tracé tel qu'il est prévu à la base. Si au contraire les choses avancent suffisamment vite - ce que nous espérons - ils prendront en charge la facture qui correspond à la modification du tracé de ces collecteurs. Dans tous les cas, les assurances sont données pour qu'au final, cela ne nous coûte pas plus.

Par rapport à la route, il y a effectivement une incertitude qui demeure sur l'état de la future route. Il est prévu dans ces travaux, je vous rappelle que ce sont des travaux en sous-sol, de remettre une simple couche de roulement comme cela se fait habituellement. Ce sont des couches qui, comparé aux travaux habituels, tiennent beaucoup moins de temps mais coûtent beaucoup moins cher, puisque la version définitive, c'est-à-dire l'enrobé - je crois que l'Etat a prévu un enrobé phonoabsorbant - sera posé dans un deuxième temps. Donc les travaux des collecteurs n'ont

Séance ordinaire du 24 mars 2011

finalement aucun rapport avec la route telle qu'elle sera de façon définitive, puisque les choses peuvent encore de ce point de vue-là évoluer.

M. ANNEN : je trouve admirable la nonchalance et la désinvolture de M. BAERTSCHI qui nous dit d'attendre les renseignements donnés au point 10 et voter déjà maintenant les Fr. 4'360'000.--. Je ne vais pas voter Fr. 4'360'000.-- en me disant que peut-être au point 10 on répondra à mes questions.

Il y a une question qui a été posée clairement par M. FAVRE. J'aimerais bien que l'on nous donne des assurances ou des certitudes. Si ce n'est pas le cas, nous verrons ce que nous déciderons. Je pense qu'il faut traiter les choses avec le sérieux qui convient et ne pas nous dire qu'au point 10, on aura peut-être une réponse sur 4 millions d'investissement.

M. PERRENOUD : quelle que soit votre décision, je ne voterai pas cet arrêté car mon employeur étant les CFF SA, vous comprendrez aisément qu'ils sont de parti pris par rapport au CEVA et je n'aimerais pas me mettre en porte à faux avec mon employeur. Donc, je m'abstiendrai.

M. FAVRE : je ne veux pas être accusé d'empêcher les habitants de la Chapelle-les-Sciers de bénéficier d'un réseau de collecteurs, on me reproche déjà suffisamment de choses.

Par rapport à ce que nous a dit M. RENEVEY, il n'y a pour le moment aucun engagement sur l'avenir de la circulation de cette route. J'aimerais que l'on soit mieux informé, c'est quand même une voie de circulation très importante sur notre commune qui charrie un énorme trafic, qui a fait l'objet d'un chantage.

Nous allons voter ce crédit en prenant acte des engagements de M. RENEVEY sur le futur aménagement de cette route.

M. GOLAY : ce serait à un autre endroit, s'il n'y avait pas une urgence par rapport à la construction de la Chapelle-les-Sciers, on ferait surseoir à cet investissement. Là on n'a vraiment pas le choix puisque les immeubles vont sortir de terre, on doit avancer les travaux.

En ce qui concerne le CEVA, effectivement cela va poser un réel problème, parce qu'on ne fera pas lier les travaux de la gare et le complexe qu'il y aura autour. C'est évident.

Lorsque M. FAVRE a dit, sauf erreur, que les recours allaient être levés, ce n'est pas du tout le cas. Je pense que notre groupe est bien placé car c'est M. POGGIA qui est l'avocat des recourants. Je peux vous annoncer d'ores et déjà que ce n'est en tout cas pas pour demain que ces recours vont être levés. Ces recours ne sont pas déposés pour bloquer les travaux, mais c'est simplement un droit démocratique que les gens utilisent, comme chacun d'entre nous qui serait confronté au même problème ferait la même démarche civile. Aujourd'hui, cela ne va pas se faire.

De plus, il y a toute la partie française qui est encore à décider par rapport à 20 millions d'euros d'investissement supplémentaire, plus à peu près une centaine de millions de renchérissement. Du côté français c'est bloqué.

Je pense que la construction du CEVA va se faire, c'était une volonté populaire, mais en tout cas ce n'est pas demain la veille. Je pense qu'on va devoir entamer ces travaux bien avant le démarrage de la gare du Bachet. Ce qui est regrettable puisque finalement Pont-Rouge/Bachet, les infrastructures existent et la Commune devrait travailler pour que le CEVA arrive déjà jusqu'au Bachet puisque c'était une volonté du MCG. Pour la suite, vous connaissez la position de notre groupe et de l'ensemble du parti qui est opposé à Bachet/Annemasse, mais là on pourrait peut-être forcer un peu la main, mais c'est un autre débat.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Ce soir, on est obligé de voter cet investissement, on n'a pas le choix, les collecteurs sont aussi une obligation, ce serait regrettable de surseoir à cette délibération.

M. RENEVEY : je voulais juste abonder dans le sens de M. FAVRE sur la route. C'est vrai que le Conseil administratif est aussi soucieux par rapport à l'avenir de cette route puisqu'il est prévu la suppression d'un très grand nombre de places de parking et l'on pourrait imaginer que ce serait de nature à préteriter l'avenir de la Ferme de la Chapelle par exemple. Il est vrai que comme c'est assez décentré et s'il ne devait plus du tout y avoir de places de parc dans les environs, ce serait extrêmement problématique. Donc, nous sommes aussi soucieux par rapport à l'avenir de cette route. Mais pour l'instant, nous avons très peu d'informations sur ce sujet quant à la version définitive de cette route.

M. ANNEN : pour conclure, notre groupe soutiendra ce projet en ayant l'assurance que les intérêts d'utilisation de la route seront quand même étudiés. Et puis l'urgence n'est pas la question qu'il faut qu'on se pose, mais c'est d'être sûr et que les informations reviennent plus rapidement que par le biais de réseau officieux. Ce serait bien que les informations officiellement remontent plus vite chez nous pour qu'on puisse étudier tous les projets de manière plus tranquille au sein des commissions et ne pas avoir de surprise en plénière.

La proposition du groupe UDC de différer ce vote est refusée par 26 non et 3 oui.

L'arrêté 9a) est accepté par 28 oui et 1 abstention (voir annexe).

b) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : une question d'un commissaire demandant pourquoi le tourner à droite Louis-Hubert était interdit lors des chantiers liés au TCOB et à Cadiom, suscite le débat. Il en ressort que M. GUERITEY était intervenu sans succès auprès de la DGM, et qu'à la DGM, il y a deux inspecteurs différents qui donnent des ordres sans concertation l'un avec l'autre.

Un commissaire note que le 28 février a eu lieu la mise en place de ces travaux avec seulement un employé TPG qui essayait de courir pour régler les problèmes de circulation. Il suggère d'avoir des APM sur place le premier jour. M. RENEVEY en prend note.

Un commissaire suggère d'adresser une lettre à la DGM pour faire part du mécontentement de la Commune. M. RENEVEY indique d'abord que la DGM avait fait une demande d'augmenter les postes devant le Grand Conseil. Ce dernier est entré en matière, mais seulement sur une partie. Donc, une des raisons pour lesquelles la DGM dysfonctionne est notamment liée à un manque chronique de personnel. Au surplus, il est favorable à écrire une lettre à la DGM.

Le Président suggère que chaque chef de groupe représentant les membres du Conseil municipal ainsi que les trois Conseillers administratifs signent la lettre qui sera envoyée à la DGM.

Un commissaire revient sur la question des seuils de ralentissement. La Commune pourrait-elle étudier les pentes d'accès des hauteurs maximales ? Ceux posés au chemin des Verjus vont faire l'objet d'une pétition signée par les cyclistes d'une part et les automobilistes d'autre part. L'effet de ralentissement est nécessaire, mais dans une mesure raisonnable. Au demeurant, les seuils de ralentissement situés au chemin du Petit-Voiret et au chemin des Champs-Gottreux sont difficiles.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Un commissaire aimerait connaître l'utilité et la durée des barrières sises le long du chemin de l'entrée de la Mairie. M. RENEVEY répond que c'est le service des parcs et promenades qui a pris l'initiative de cette installation.

M. ANNEN présente le sujet :

- L'examen des comptes
- Le projet d'acquisition des six allées de l'Etoile Palettes et sa validation par le Conseil municipal
- Une analyse de la taxe professionnelle
- L'inventaire de tous les biens du parc immobilier de Lancy et la politique des loyers-cibles

Ces points ont empli la partie « divers » de la Commission.

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 2 mars 2011 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF****a) La Chapelle-les-Sciers - Projet sur l'espace entre Plan-les-Ouates et Lancy**
=====**b) Route d'accès au périmètre de la Chapelle-les-Sciers**
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : le Président rappelle qu'un PDQ avait été voté en son temps par le Conseil municipal de Lancy, comprenant un espace de vie, de centralité, couplé à l'emplacement de l'école qui va se construire en collaboration avec Plan-les-Ouates.

Or, au vu des plans actuels, cet espace semble ne plus exister, ce qui est fortement regretté par Lancy.

On se retrouve avec deux quartiers: les constructions de Lancy sur le haut, les constructions de Plan-les-Ouates sur le bas, avec une barrière d'arbres qui coupent ces quartiers en deux, et l'esplanade de l'école ne représente plus du tout cet espace de vie de quartier, vu que les différents bâtiments scolaires ont été orientés d'une autre manière, ceci en raison du refus d'un propriétaire de céder sa parcelle à Plan-les-Ouates.

M. GUERITEY explique que cette nouvelle orientation va permettre le démarrage des travaux de l'école, qui devrait être terminée pour 2014.

Contrairement à la première vision du plan, cet espace est toujours là, et il faudrait des coupes pour mieux s'en rendre compte.

Du côté de Plan-les-Ouates, l'implantation des immeubles a changé, alors que Lancy a accepté ce qui lui était proposé. A relever que pour Lancy, c'était plus facile puisqu'il n'y avait qu'un gros propriétaire, contrairement à Plan-les-Ouates.

M. GUERITEY poursuit en indiquant que beaucoup de choses vont bouger dans ce secteur avec notamment la jonction entre la route de la Milice et l'autoroute, une modification de zone, la gare du CEVA qui émerge de chaque côté de la route de St-Julien et le projet du Trèfle-Blanc.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

En ce qui concerne la route de la Chapelle, le projet est que cette dernière va rester ouverte au trafic mais elle sera rétrécie, car elle comportera une zone mixte, soit piste cyclable et cheminement piétons de chaque côté. Il est envisagé de supprimer toutes les places de parking existantes, et Lancy va faire une demande pour au moins en conserver aux abords de la Ferme de la Chapelle.

En arrivant sur le Bachet, le tourner-à-gauche sera supprimé. Le P+R existant sera maintenu et deviendra un espace public relié à la gare du CEVA.

Une contre-route sera tracée pour ce tourner-à-gauche, en attendant que la jonction de la Milice se réalise.

Une étape intermédiaire à cette jonction sera la route provisoire CEVA qui va emprunter un tracé par Saconnex d'Arve. Voie qui est contestée par Plan-les-Ouates car elle amènera un afflux massif de véhicules. Cette route deviendra définitive pour alimenter les immeubles du bas du périmètre.

Cette voie d'accès devrait se construire rapidement vu que des immeubles pourraient déjà commencer à sortir de terre à la fin de l'année. Cette voie serait financée à 50% par les promoteurs et les autres 50% seraient répartis entre les deux communes.

M. GUERITEY relève encore que les jardins familiaux de Lancy déménageront à Vernier, et ceux de Plan-les-Ouates, seront déplacés sur le haut du périmètre.

M. SEYDOUX, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates, explique la partie concernant sa commune.

Le PDQ proposé par l'Etat a été validé par Plan-les-Ouates, bien que l'implantation des bâtiments ne leur convenait pas. Ceci a laissé alors à Plan-les-Ouates la liberté d'établir son PLQ. Un concours d'architectes a été lancé avec indications de respecter les contraintes du PDQ, soit pas de voitures au milieu du périmètre et préserver l'espace réservé à l'école.

L'école se trouvant dans la partie centrale, la commune n'envisage ainsi pas de faire d'autres structures type sportives, parascolaires ou musicales à proximité. Ceci en tenant compte également que l'on se trouve proche du périmètre de Lancy sud, avec la bibliothèque/médiathèque, pour laquelle M. SEYDOUX réaffirme l'intérêt de Plan-les-Ouates, et Trèfle-Blanc, avec la future salle communale de Lancy.

Plan-les-Ouates va donc réaliser 750 logements. 250 verraient le jour rapidement puisque situés dans la zone appartenant à Plan-les-Ouates et à une société immobilière.

En 2ème étape, construction sur l'emplacement des jardins familiaux, et la 3ème étape dans le périmètre où se trouvent des villas.

Les immeubles seront des R+7, R+5 et des R+3. Ils auront tous des vues de dégagement.

Des chemins piétonniers sillonneront le périmètre et rejoindront la partie de Lancy, 3 grands parkings d'un étage seront accessibles par les immeubles.

Une plaque urbaine qui est la prise de possession de la route de Saconnex d'Arve par les habitants représentera l'espace multimodal, et sera en 20km/h.

Une ligne de bus devrait faire le tour du périmètre.

M. SEYDOUX explique que la fameuse voie Cottier collectera tout le trafic de transit pour l'amener sur l'autoroute de contournement par le giratoire de la Milice. Ceci préservera les villages de Bardonnex, Croix-de-Rozon, Arare et la Chapelle.

Le Conseil municipal doit voter le PLQ et la Commune espère que pour fin 2011, les autorisations seront délivrées. Les premières constructions pourraient voir le jour en 2013.

M. BAERTSCHI ajoute encore que pour la partie commerciale, les deux communes sont en train d'approcher de grandes enseignes pour que les premiers habitants puissent bénéficier dès leur installation de ces services.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Lancy a également contacté le CAD pour réaliser des synergies d'animations dans ce quartier.

Un commissaire déplore dans cette présentation que l'école soit maintenant beaucoup plus tournée vers Plan-les-Ouates, elle est devenue banale, et la place de centralité n'existe ainsi plus du tout. L'image donnée est celle de deux quartiers bien différents.

Il est relevé que la barrière d'arbres, appelée aussi coulée verte, se trouve au sommet de la colline entre les deux espaces de constructions, il est donc difficile d'imaginer créer une centralité sur un sommet.

Les documents actuels ne sont pas assez parlants et des perspectives en 3D ou des maquettes laisseraient apparaître que la centralité existe quand même et sera possible à aménager.

Lancy ne devra pas manquer de faire ses remarques concernant la centralité dans le cadre de l'enquête publique.

c) Plan directeur du quartier de Surville - Retour sur la séance d'information avec les propriétaires

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : un PLQ doit être fait sur l'ensemble du quartier de Surville, qui est en 3ème zone de développement depuis 55 ans.

Il s'agit de préserver le parc Chuit et la parcelle Aubert qui deviendrait un parc.

Les droits à bâtir des différents propriétaires seraient répartis sur la partie nord, côté route de Chancy.

Les droits à bâtir des deux plus gros propriétaires, soit la Ville de Lancy et les Aubert, seraient vendus au fur et à mesure des vellétés de construire des promoteurs.

L'idée de ce PLQ est de construire un quartier dans un parc, dans lequel aucune route ne serait ajoutée. D'ailleurs, ce périmètre porte désormais le nom de "Parc de Surville".

La maquette qui est présentée correspond au rapport intermédiaire de septembre 2009.

La densité moyenne est de 1.2. Il s'agit du résultat d'un jeu avec les volumes sur tout le périmètre, ce qui signifie que des bâtiments peuvent être surélevés ou plus larges par rapport à d'autres, mais cela dans un gabarit maximum qui sera défini par le PLQ.

25 à 35% de bâtiments soit LUP, soit coopérative HBM, le reste en loyers libres ou PPE.

Une tour, R+15, au bas de la route de Chancy, angle rampe Quidort, est placée à titre indicatif. Elle pourrait contenir des logements ou autres à définir.

Le tunnel des CFF/CEVA qui aurait pu poser problème pour des constructions dessus, semble pouvoir être consolidé et supporter deux immeubles et un ensemble de parking.

A relever que très peu d'arbres seraient abattus pour réaliser ce projet.

1000 logements pourraient voir le jour, ce qui représente environ 2500 habitants.

Les parkings seraient regroupés en 3 zones sous les immeubles, avec un seul accès par le chemin des Erables, mais ce n'est pas encore définitif. Il faudrait compter 600 places de parking.

Le long de la route de Chancy, les immeubles seraient des R + 9, posés sur un socle, en front de route, et à plusieurs niveaux, qui comprendraient des commerces et des activités, le reste des constructions, à l'arrière de ce front de route et perpendiculaires à la route de Chancy, seraient des R + 7.

La rencontre avec les propriétaires a laissé voir que leurs intentions ne sont pas de construire maintenant, et qu'ils ont compris que chacun pourra retrouver sa mise lors de la vente de son bien.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Le PLQ devra fixer qui rachète quoi, qui prend où, le projet se veut donc évolutif.

Le parcellaire a été pris en compte, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas besoin d'avoir une dizaine de propriétaires qui vendent, pour pouvoir construire.

Un groupe de travail piloté par M. ZANGHI, architecte, est en train d'élaborer le cahier des recommandations, sorte d'avant-projet, afin que l'Etat y dessine le PLQ. Des études de mobilité, d'impact sur l'environnement et de concepts énergétiques seront également faites.

Un commissaire fait remarquer que le projet, qui avait été présenté à la Commission, en septembre 2009, avait l'optique d'instaurer une mobilité douce sur tout le périmètre. Cela est toujours d'actualité puisqu'il faudra emprunter des cheminements piétons depuis les sorties de parking pour se rendre dans son immeuble. Seuls des accès pompiers, handicapés, déménagements, etc, seront prévus.

Dans cette optique de mobilité douce, un commissaire propose que les habitants qui n'ont pas de voiture, bénéficient d'une réduction de loyer.

Ce futur quartier de 1000 logements avec tous les mouvements que cela va entraîner, semble un peu disproportionné par rapport à l'environnement actuel, relève un commissaire.

Il est encore regretté que les immeubles ne soient pas orientés vers le sud, du côté vue. Cela relève du parcellaire: En effet, avec une orientation sud, on se retrouverait avec une barre d'immeubles juste en face de celle existante de l'autre côté de la route de Chancy.

La Commission sera tenue informée au fur et à mesure de l'avancement du projet.

d) Divers

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : le Conseil administratif ayant la prérogative de donner des noms à de nouvelles routes et chemins, voici trois nouvelles appellations:

"Chemin de Compostelle", qui se trouve au milieu du quartier de la Chapelle-les-Sciars, sur Lancy bien entendu.

"Chemin des Mérinos", qui est un axe piétonnier longeant la route du Grand-Lancy, passant sous la gare Pont Rouge et rejoignant l'avenue de la Praille, dans le quartier de Sovalp. Ceci en référence à Pictet de Rochemont qui a été le premier à introduire ces moutons en Suisse.

"Chemin de l'Adret", pour le chemin qui longera les voies du train, ceci en référence au côté ensoleillé d'une vallée.

La question avait été posée de savoir si pour les propriétaires des maisons ouvrières du Petit-Lancy qui entreprendraient des travaux, la Commune pourrait les subventionner. M. BAERTSCHI a retrouvé un règlement qui donne au Conseil municipal la prérogative d'octroyer ou non un prêt pour des travaux d'assainissement ou de rénovation pour des bâtiments ayant un intérêt historique et architectural.

Le vélo en libre service est en train de se mettre en place en collaboration avec les TPG et la DIM.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

10 stations devraient voir le jour sur Lancy, à proximité des arrêts de bus/trams. Ces stations auront une longueur de 20 mètres.

Les communes prennent en charge l'investissement de ces stations, à l'Etat, l'achat et le fonctionnement.

**11. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 8 mars 2011 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Mise en place de la zone macaron au Grand-Lancy, point de la situation**
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le conseiller administratif délégué rappelle que l'idée d'une zone macaron au Grand-Lancy avait été lancée début 2006. La phase de réalisation va bientôt commencer avec la mise en place de la signalisation.

La couleur bleue prédominera sur l'ensemble du territoire du Grand-Lancy, hormis des poches blanches équipées d'horodateurs à prépaiement qui seront localisées essentiellement aux abords des commerces pour favoriser la meilleure rotation possible. La nouvelle philosophie de stationnement propose pratiquement un équilibre du nombre de places sur le périmètre puisque sur plus de 1'700 places de stationnement pour les voitures, seules 70 places seront perdues. Une attention particulière a été portée au stationnement des deux-roues : 240 places seront créées. Les personnes à mobilité réduite ne sont pas oubliées : 13 places sont créées, mais elles sont disposées de façon logique, notamment en fonction de la position des commerces.

Fin avril, l'installation des parcmètres se fera en une seule fois. Les travaux seront alors terminés. Il y aura ensuite un mois d'observation et de mise en condition des Lancéens, avant la mise en route effective et officielle de la zone macaron prévue pratiquement pour le début du mois de juin.

Un commissaire souhaite savoir si la loi et le règlement relatifs aux zones bleues sur le canton ont été modifiés avant que les travaux commencent. Il relève de plus que la loi fixe le prix du macaron. Or, auparavant, seule la Ville de Genève avait des zones macarons. La fourchette du prix du macaron est indiquée dans cette loi. Le prix actuel de Fr. 180.- peut être augmenté du jour au lendemain par le Conseil d'Etat. Il faudrait donc obtenir des garanties pour que, si le prix devait demain passer à Fr. 250.- en Ville de Genève, ce ne soit pas le cas à Lancy, sachant que la politique en matière de circulation de ces deux communes n'est pas nécessairement la même.

Le Conseiller administratif se renseignera pour avoir l'assurance que le prix du macaron n'augmentera pas dans les années qui viennent.

Le chef des APM signale qu'un plastron sur la face avant des horodateurs indique le montant à payer, qui a été fixé à Fr. 1.- de l'heure de 8h00 à 19h00 y compris le samedi. Il est aussi possible de payer par carte cash, mais pas en euro. Seule la Fondation des parkings s'occupera de la vidange des appareils. Avant de commencer la verbalisation, il y aura une période de transition pendant laquelle les APM distribueront des flyers pour avertir les gens. Les amendes commenceront à Fr. 40.-.

Le Conseiller administratif précise que le prix des macarons revient entièrement à la Fondation des parkings, mais que le produit des amendes revient entièrement à la Commune de Lancy.

Séance ordinaire du 24 mars 2011**b) Augmentation de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers**
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif délégué rappelle que, lors de sa séance du mois de janvier, le Conseil municipal a renvoyé à la Commission de la sécurité la motion présentée par l'UDC pour plus de détails. Il rappelle également que les pompiers n'ont jamais sollicité le Conseil administratif pour une augmentation de leur indemnité. Personnellement, il est en faveur d'une augmentation. Il indique ensuite que l'indemnité horaire était de Fr. 10.- l'heure avant 1993 et qu'elle a évolué depuis !

Le commandant des sapeurs-pompiers ajoute que c'est une énorme surprise pour les pompiers, et s'ils ont la possibilité d'avoir une prime, ils en seront enchantés.

Un commissaire signale que son parti est opposé à une augmentation de l'indemnité horaire. En revanche, lors de la séance de commission à la Maison de la sécurité, un des points importants qui a été soulevé était l'achat d'un nouveau camion. Il a trouvé que la priorité était à mettre sur l'équipement, sur le matériel et les sapeurs-pompiers sont en quelque sorte des bénévoles, c'est leur hobby. Or, s'ils ont du matériel et des équipements plus performants, ils auront aussi plus de plaisir à faire ce « métier ». Le groupe du commissaire dit non à une augmentation, parce que la priorité est à l'équipement et au matériel.

Un autre commissaire rebondit sur les propos. Le camion, c'est un mal nécessaire. Il doit être changé parce qu'il est devenu obsolète. Si l'on compare ce qui est comparable, donc les régions qui ont une industrie et une grande population, on constate que les pompiers sont moins soldés à la Ville de Lancy.

Le Conseiller administratif souligne que la prérogative d'augmenter ou non l'indemnité appartient au Conseil administratif. En tant que Conseiller administratif délégué, il est favorable à l'augmentation, à partir du 1er janvier 2012. Si la Commission lui donne quelques indications sur le montant, le Conseil administratif les suivra dans la mesure du possible. Il en ira de même si la commission souhaite verser une indemnité pour les semaines de piquet.

Un autre commissaire pense que la résolution est parfaitement louable. Tous les commissaires sont reconnaissants aux pompiers pour le volontariat. Comme l'augmentation de l'indemnité relève de la compétence du Conseil administratif, la Commission fera ce soir un vote de principe, charge au Conseil administratif de revenir avec une proposition de montant alignée sur ce qui se fait dans les communes comparables. A ce propos, il trouve l'intervention des opposants courageuse.

Le Conseiller administratif propose que la commission vote sur le principe d'une augmentation. Il étudiera en collaboration avec le Commandant les modalités de l'augmentation et, éventuellement, l'introduction d'une indemnité pour les semaines de piquet.

Par 6 voix pour et 2 voix contre.

c) Mise en place de caméras de surveillance, point de la situation
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif délégué indique que, suite au vote de principe qui a eu lieu il y a quelques mois, l'étude de la mise en place des caméras de surveillance a avancé. Une procédure AIMP est nécessaire. Le coût dépassera un certain montant (entre Fr. 500'000.- et Fr. 600'000.-). Or, ils n'ont pas l'habitude de ce genre d'installation, qui touche plusieurs domaines : il y a la fourniture de l'appareillage, il faut effectuer des fouilles pour amener les câbles et il faut prévoir des honoraires au niveau de la mise en service et de la maintenance. C'est quelque chose de compliqué et, pour éviter toute erreur, ils ont mandaté un spécialiste dans

Séance ordinaire du 24 mars 2011

ces procédures pour les guider. Ils ont l'intention de présenter le crédit à la Commission avant la fin de la législature (en avril ou en mai), pour éviter de devoir réexpliquer tout le processus à de nouveaux élus.

Il souligne qu'il s'agit d'une estimation. Une des difficultés est de savoir jusqu'où aller dans le détail, sachant que les progrès techniques sont très rapides et que les caméras évoluent tous les six mois. La procédure vise donc à établir un cahier des charges et estimer le coût. Ensuite, le Conseil municipal votera sur un crédit estimatif. S'il accepte ce crédit, la procédure AIMP sera lancée et les entreprises intéressées proposeront des prix précis. Ensuite, le dossier sera transmis au département concerné à l'Etat pour qu'il donne son autorisation. Tout cela prendra donc un certain temps.

Il rappelle que ces endroits ont été déterminés suite à une étude exhaustive. On sait que la situation est plus calme en hiver, mais dès que les jours s'allongent et que le temps se réchauffe, le vandalisme repart de plus belle.

Un commissaire reste persuadé que, malgré la dépense, la vidéosurveillance est nécessaire. La sécurité a un coût. La Commune ne peut passer outre, c'est une attente de la population. Pour la prévention, il serait bon que des panneaux indiquent que certaines zones sont sous vidéosurveillance.

Le Conseiller administratif indique que la Commune est obligée de signaler que des caméras filment la zone. Il rappelle qu'au Grand-Saconnex, où des caméras ont été installées depuis quelques années, une diminution assez importante des coûts du vandalisme a été constatée. Il indique aussi que ce seront les APM qui auront accès aux images en cas de plainte ou de problème dans ces lieux définis ou sur ordre de police. Il confirme qu'il faut établir un règlement qui sera transmis à la préposée à la protection des données.

d) Engagement de nouveaux APM, point de la situation

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Monsieur le délégué administratif rappelle que trois APM ont fini leur formation de six mois fin février. Ils ont prêté serment le 28 février. La nouvelle formation est très satisfaisante. Les trois nouveaux APM sont vraiment motivés, ce qui est une très grande satisfaction. M. LANCE signale ensuite que quatre candidats aux examens d'entrée à l'école de formation ont été proposés début janvier. Les examens préliminaires ont eu lieu récemment. Il ne sait pas encore si ces candidats ont été acceptés. Si tel est le cas, ils commenceront leur école de formation le 1er septembre 2011. Et s'ils réussissent la formation, ils commenceront leur travail le 1er mars 2012. Par ailleurs, la Commune a mis des annonces pour trouver des APM formés, malheureusement sans succès.

Le Chef des APM souligne que l'arrivée des trois nouveaux collaborateurs donne du baume au cœur et revigore le service. L'effectif est maintenant de 12 collaborateurs (9 en uniforme, 1 secrétaire et 2 agents de parc).

Tous les commissaires s'accordent à dire qu'il y a un manque de candidats, malheureusement la commune a de la peine à recruter des nouveaux candidats et que toutes les pistes sont étudiées.

En conclusion, Le Conseiller administratif souligne que le métier d'APM a beaucoup évolué ces dernières années et devient de plus en plus exigeant. La vision d'un APM qui met seulement des amendes est caricaturale : l'APM intervient désormais dans tous les domaines. C'est lui qui est en première ligne avec la population. C'est aussi lui qui a les autorités par-dessus. Le métier n'est pas

Séance ordinaire du 24 mars 2011

facile et demande beaucoup de diplomatie et de rigueur. Les APM font un métier exigeant et méritent la reconnaissance de chacun. Il faut donc entretenir une bonne motivation au sein du groupe. Il répète à nouveau que s'il était possible d'engager plus d'APM, il le ferait tout de suite.

e) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : un commissaire relève que, depuis le début de la campagne pour les élections municipales, un groupe en particulier a fait du placardage sauvage. Il demande si le Conseil administratif a l'intention de déposer plainte, si ce n'est déjà fait. Il lui est répondu que le Conseil administratif n'a jamais déposé plainte pour ce genre de situations. Il y a quatre ans, le Conseil administratif avait écrit aux partis concernés pour les remettre à l'ordre. A ce jour, il ne l'a pas fait pour le parti en question, mais le Conseil administratif étudiera la question.

Un commissaire demande si, le premier jour de travaux, il serait possible que des APM se rendent sur place afin de garantir que le cheminement des piétons mis en place soit respecté et éviter des accidents. Lors de la première mise en place du barrièrage à l'avenue des Morgines, certaines indications claires avaient été installées par le Service des travaux mais n'avaient absolument pas été respectées par les citoyens. Actuellement encore, alors que le cheminement des piétons se fait dans un sens, on cherche à gagner du temps en enlevant les barrières et en les laissant en porte-à-faux, ce qui pose problème à la circulation.

Le Conseillers administratif, M. LANCE, pense qu'il est effectivement possible d'assurer la présence des APM les premiers jours.

Un commissaire demande si la Commune a connaissance des deux caméras qui ont été placées sur le chemin du Bac. Il lui est répondu que ce genre de caméras est installé par la DGM et destiné uniquement à surveiller la circulation.

Suite à une remarque d'un commissaire il y a quelques mois concernant la poste des Palettes, le Conseiller administratif délégué a rencontré un responsable de la poste qui lui a affirmé qu'il mettrait en place un deuxième bancomat et, surtout, des caméras qui surveilleront ces deux bancomats, sachant qu'il s'agit du domaine privé.

Le Conseiller administratif signale que la commune avait, en bas du pont de Lancy, un chalet qui a abrité pendant de longues années des scouts et, depuis une année, en accord avec les scouts, des jeunes suivis par la FASc pour des répétitions de musique. Mercredi 2 mars 2011, vers 22h30, le chalet a pris feu. Les pompiers de Lancy sont intervenus en première ligne. Ils ont été alertés pour un feu de détrit, ce qui signifie que le SIS pensait que les pompiers de Lancy allaient l'éteindre facilement. Mais arrivés sur place, les pompiers de Lancy ont dû faire appel au SIS, avec les grands moyens. Le chalet est aujourd'hui détruit.

Le toit du bâtiment était en Eternit. En raison de la présence d'amiante, il faudra prendre des précautions particulières pour démolir les restes du chalet, ce qui coûtera une certaine somme.

Séance ordinaire du 24 mars 2011**12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 9 mars 2011–
Rapporteuse : Mlle Nathalie VERGAIN****a) Visite de l'Atelier Bricolos de l'Association Païdos**
=====

Mlle VERGAIN présente le sujet : l'Atelier des Bricolos fait partie de l'association Païdos. Cette association a été fondée en 1996 à Genève. Elle est constituée d'un projet psychopédagogique d'accueil pour adolescents situé à la rue de la Servette et du projet de l'Atelier des Bricolos.

L'Atelier des Bricolos a pour but d'intégrer les enfants de différents milieux socioculturels autour d'activités créatrices. Les enfants âgés de 4 à 12 ans, peuvent venir de différentes communes. La capacité d'accueil est d'environ 25 enfants par journée.

L'association effectue plusieurs ateliers par année :

- Durant les vacances scolaires, sont développées des thématiques artistiques. Les enfants créent un spectacle sur la semaine.
- Le mercredi est un accueil mixte d'enfants sur inscription ou suivis par des services sociaux.
- Les événements organisés permettent de sortir du cadre de l'Atelier et de lui donner une certaine visibilité (la Nuit de la science, la fête des Trois-Marchés à Lancy, le Festival d'ici et d'ailleurs contre le racisme en partenariat avec Kultura, un événement avec Procter et Gamble qui s'appelle « une Olympiade »).
- Les anniversaires sont offerts tous les samedis et les jours de la semaine sauf le mercredi. Cette animation s'adresse à un groupe d'une quinzaine d'enfants, pour lesquels un bricolage est organisé.

Les jeunes issus de l'antenne Contact-Emploi Jeunes ont la possibilité de faire des stages au sein de cette association.

Chaque enfant fréquentant l'Atelier des Bricolos est suivi personnellement. Les animateurs se réunissent une fois par semaine pour parler de l'évolution des enfants.

Les journées se divisent ainsi :

1. Le matin, une personne va chercher ces enfants au foyer pendant que les autres enfants sont amenés par leurs parents.
2. La journée débute par une heure de musique. Elle facilite l'introduction de l'activité collective. Le matin est axé sur le travail de sensibilisation, cela demande de la concentration.
3. Après les 10h00, les enfants bricolent selon une thématique choisie avec les enfants pour le trimestre.
4. Aux alentours de midi, le repas est servi.
5. Après le repas, c'est « l'heure bleue », un moment calme où chacun peut feuilleter un livre ou faire un jeu de société.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

6. L'après-midi, les bricolages sont individuels, les enfants peuvent laisser libre cours à leur imagination.
7. La journée se termine par un goûter et le rangement des lieux.

**13. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 10 mars 2011 – Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Jardins de poche et potagers urbains - Présentation par l'Association Equiterre**
=====

M. HAAS présente le sujet : M. RENEVEY a été sollicité pour que l'association EQUITERRE présente une proposition de partenariat avec la Ville de Lancy, qui pourrait s'avérer intéressante lors de la prochaine législature.

Mme BOGENMANN et M. BARBEY présentent leur association à but non lucratif, dont le but est d'accompagner et de conseiller les collectivités publiques sur le chemin de la durabilité, avec deux axes, la promotion de la santé et le développement territorial durable.

Deux projets sont ensuite présentés en détail, les JARDINS DE POCHE et les POTAGERS URBAINS.

Ces projets partent d'un constat : de nombreux espaces délaissés ou "résiduels" existent en milieu urbain. En requalifiant ces espaces, cela permet d'améliorer la qualité de vie des quartiers, de créer des lieux de rencontres et de convivialités.

On peut ainsi envisager des préaux, des espaces entre immeubles, des toitures végétalisées, des parcs non aménagés, etc....

Pour réaliser ces JARDINS DE POCHE ou ces POTAGERS URBAINS, les collectivités devraient respecter une charte de durabilité qui notamment doit permettre de respecter les sites, les aménagements, l'accessibilité, le compostage et la gestion de l'eau entre autres.

D'un point de vue budgétaire, ce type de projet se fait avec une convention de partenariat entre EQUITERRE et la collectivité, qui en définit les principes généraux.

A titre indicatif, il faut compter un coût de Fr. 30'000.-- pour un jardin de poche de 100 m2 et de Fr. 45'000.-- pour 1000 m2 (environ 30 parcelles) pour un potager urbain.

Une documentation complète est remise aux commissaires, et ces informations se trouvent sur internet ou les publications d'EQUITERRE.

Des questions sont ensuite posées sur la quantité des fruits et légumes qui peuvent être récoltés, sur les possibilités d'investissement des jeunes dans ce type de projet, sur le contrôle opéré sur l'utilisation des engrais et pesticides, sur les frais liés à l'eau et au stockage des outils et sur des exemples concrets, notamment un projet en cours d'achèvement au quartier des Pommiers.

En conclusion, ces projets présentent un intérêt certain, et il s'agirait de lancer un ou deux projets pilotes afin de tirer des constats. Quelques réserves sont émises quant au financement assuré par une collectivité publique pour une utilisation privative du terrain.

Séance ordinaire du 24 mars 2011**b) Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. STAMPFLI et M. DESCHENAUX présentent et commentent le document intitulé « RECUPERATION DES DECHETS A LANCY, STATISTIQUES 2010, qui est disponible sur INTRANET, et informent de la campagne d'affichage issue d'un concours.

Les résultats sont très bons et induisent des économies importantes pour la Ville de Lancy.

Plusieurs commissaires interpellent ensuite M. DESCHENAUX sur la problématique de l'abattage des arbres qui, visiblement, est un sujet sensible à Lancy.

Il est rappelé que les autorisations d'abattage figurent dans la FAO, et que c'est une compétence cantonale et qu'il existe des mesures compensatoires.

Un article dans le Lancéen pourrait traiter de ces diverses informations.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. GOLAY : ma question s'adresse au Conseil administratif. Lors d'une discussion informelle avec Mme KUNZLER, du Département de l'intérieur et de la mobilité, elle m'a informé qu'au niveau de la desserte 17, les navettes étaient sur le point d'être engagées, mais qu'il y avait un problème technique par rapport à la hauteur du Pont Rouge pour faire le fameux demi-tour de cette navette pour revenir sur les Palettes.

J'aimerais savoir quel est l'état des discussions que vous avez eues avec ce département, la DGM, voire avec la Conseillère d'Etat, pour faire avancer le processus, avant qu'on arrive à l'année prochaine et qu'on nous dise qu'il est trop tard pour les investissements, que cela ne vaut plus la peine. Pour éviter que le département, voire les TPG, essaie de gagner du temps, savoir si vous avez avancé dans ce dossier.

M. VOLERY : avez-vous des précisions concernant la suppression de la ligne 20, qui traverse notre commune ?

D'autre part, pourrait-on demander aux APM de venir chercher les urnes après les votes et élections dans notre commune, parce qu'on doit attendre assez longtemps.

Par exemple, au Petit-Lancy, lors des élections passées, on a fini le scrutin à 14h30 et ce n'est qu'à 16h00 qu'on est venu chercher les urnes.

Mme RICHERT : en tant que représentante des pétitionnaires, je peux justement répondre à M. GOLAY. Ce matin, j'ai téléphoné à M. BONZON, Directeur général des TPG, pour lui exprimer mon étonnement puisque la mise en place d'une navette devait être faite à partir du début de l'année et en même temps, en tant que Conseillère municipale verte, lui demander si elle fonctionnera avec un carburant écologique.

M. BONZON m'a très longuement répondu en me disant qu'un appel d'offres avait été fait, que les offres arrivaient et que fin avril, début mai, une solution devrait être trouvée. Et aussi une résolution par rapport à des difficultés pour tourner au carrefour de l'Etoile, donc devant faire 200 m pour aller tourner au giratoire et la difficulté de mettre des feux au carrefour, étant donné que cela chargerait le trafic. Mais tout cela devrait être résolu. Il m'a assuré de la continuité et du gros souci qu'ils avaient de nous satisfaire à Lancy.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

M. PERRENOUD : lors de la séance de Commission de la sécurité du 8 mars dernier, nous avons abordé le sujet des macarons. En lisant le Lancéen, j'ai été surpris de voir dans son article à ce sujet, au dernier paragraphe : *« pour l'employé, la demande doit être faite par l'employeur accompagnée du contrat de travail et du cahier des charges de l'employé et d'une attestation fiscale/justificatif de remboursement ».*

Ma question est la suivante : est-ce qu'un chauffeur d'une voiture-ventouse, qui est employé par exemple sur la commune, peut avoir ce macaron ? Est-ce qu'une personne frontalière, par exemple, peut venir en tant qu'employée et avoir son macaron ?

M. PAGE : on m'a posé une question à laquelle je n'ai malheureusement pas pu répondre. Est-il légal et comment se fait-il qu'on observe sur la Commune de Lancy, soit sur la route de Chancy, à partir de la Migros du Petit-Lancy en allant en direction d'Onex ou en venant d'Onex, cinq panneaux publicitaires avec le portrait d'un candidat de la Commune d'Onex pour les élections municipales et administratives.

M. TEMEL : j'aimerais savoir si vous avez plus d'information sur les personnes qui sont en fin de droit de chômage. Il s'agit à Lancy de 50 personnes avec leur famille, cela fait 150 personnes.

D'autre part, j'ai lu dans le journal que la Fondation du stade de Genève a signé une convention avec le Servette FC pour l'exploitation du stade pour 32 ans. Quels sont les avantages ou désavantages pour la Ville de Lancy au niveau de son remboursement ?

Certains habitants de Lancy posent des questions sur le pavillon de la Villa Tacchini. Est-il possible de poser un panneau d'informations indiquant le début et la fin des travaux, ainsi que leur coût ? Parce que les habitants de Lancy paient aussi des impôts.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : j'aimerais adresser mes félicitations et toute ma reconnaissance aux employés du service des parcs, promenades et maintenance pour leur contribution à la beauté printanière de notre commune, avec une mention particulière au sentier fleuri du parc Emile-Dupont et aux jonquilles hirsutes qu'il y a devant la Mairie.

Par ailleurs, lors d'une balade cycliste avec mon collègue M. TEMEL, nous avons été frappés par le nombre d'arbres couchés ou abattus sur le versant nord de l'Aire, en-dessous des tours Cérésole. J'aurais voulu en connaître la cause.

M. ANNEN : j'ai quatre questions. Lors du dernier rapport de la Commission des travaux, nous avons demandé qu'une lettre soit envoyée à la DGI - pardon à la DGM, la DGI c'est l'immobilisme pour moi - pour savoir où on en est. Il serait bien que l'on fasse part de notre mécontentement par rapport à la mauvaise coordination qui, à mon avis, est plus due à l'incompétence et l'incompatibilité de communication entre certains inspecteurs.

D'autre part, j'ai entendu parler - comme vous le savez, quand j'entends des rumeurs, j'aime bien qu'elles soient confirmées, je n'aime pas entendre tout et n'importe quoi - d'une convention qui aurait été signée entre la Ville de Lancy et la Ville de Genève concernant le cimetière St-Georges, qui prêterait les Lancéens. J'aimerais savoir si cette convention existe. Si tel est le cas, quels en sont les tenants et aboutissants.

Une question à M. BAERTSCHI. Petite interpellation de ma part. Vous connaissez mon esprit d'ouverture, pour moi, les idées quand elles sont bonnes, à gauche comme à droite, il faut les utiliser.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Par contre, de voir que M. BAERTSCHI se rattrape à un candidat au Conseil administratif d'A gauche toute pour mettre un remonte-pente, nucléaire, pour les vélos, je me demande si c'est une manœuvre électoraliste ou si c'est vraiment quelque chose qu'il a envie de mettre en place. J'ai été fort étonné de voir qu'on a envie d'aider les gens à faire du vélo, et là derrière on va leur mettre des remonte-pentes électriques pour monter une rampe. Je ne sais pas où on va s'arrêter, on verra bien ces quatre prochaines années.

Ma dernière question s'adresse au Conseiller administratif délégué aux finances. Après cette présentation des comptes, le parti Libéral-Radical aimerait avoir l'assurance que vous puissiez transmettre nos remerciements au service financier. Vous n'imaginiez pas que nous allions faire des remarques et reparler de nouveau de ce qu'on parle chaque année, car chaque année nos remarques restent lettre morte, on en discutera en commission. Donc, transmettez, M. le Conseiller administratif, nos remerciements au service financier pour l'excellent travail qui a été fait durant toute cette législature.

M. PROGIN : notre coureur patenté nous ayant quittés pour rejoindre ses terres valaisannes, il me revient la charge de vous parler de la course des Conseillers municipaux comme chaque année. Elle aura lieu le 16 avril. Ceux qui sont intéressés sont priés de s'annoncer auprès de moi à la fin de la séance. Je rappelle que les conseillers municipaux peuvent participer, mais également les conseillers administratifs et les secrétaires généraux. Sinon, ceux qui sont pressés pour lire les rapports sont d'office qualifiés pour participer à la course, M. PERRENOUD...

M. BAERTSCHI : pour la navette 17, j'aimerais dire que le souci des TPG est inversement proportionnel à l'argent qu'ils veulent investir dans cette navette. J'ai en effet rencontré une délégation des TPG il y a quelques semaines. Ils nous ont dit qu'on leur avait donné l'ordre de mettre une navette.

J'en profite pour remercier M. GOLAY du travail qu'il a fait au Grand Conseil pour relayer une question communale qui nous préoccupe depuis fort longtemps.

Un peu ennuyé quand même avec cette histoire en disant que nous avons fait des études. Il y avait ce fameux tourner-à-gauche qui a été mentionné, mais qui ne devait manifestement pas être un gros problème et qu'ils allaient la mettre si la Commune de Lancy voulait bien participer au financement.

Nous avons clairement dit que nous ne participerons pas au financement. En plus, c'était une demande du Grand Conseil. Et c'en est resté là. J'aimerais être optimiste, j'aimerais savoir que dans trois semaines, les TPG feront une grande annonce en disant que le 17 revient, qu'une navette va être mise. Les contacts sont faits, nous avons dit clairement ce que nous voulions. Le Grand Conseil a donné ses ordres, il n'y a plus qu'à appliquer. Simplement, il nous a été dit qu'il n'y avait plus un sou pour faire ceci. Tout était prêt, sauf la question du financement. Je vous le dis en toute sincérité, tout le monde est plein de bonne volonté, il manque juste les quelques sous qu'il faudrait pour la navette, mais à part cela tout va très bien.

En ce qui concerne la suppression du numéro 20, M. VOLERY, nous n'avons pas d'information. Merci de nous en donner plus, car à ma gauche comme à ma droite, il n'y en a pas plus.

Pour la question du chômage, j'étais intervenu pour dire toute la préoccupation que l'ensemble des services des affaires sociales des communes et de la Ville de Genève a sur la nouvelle application de la loi sur le chômage. Des contacts sont pris entre les communes pour essayer de voir comment pallier certains seuils qui vont être passés, certaines personnes ne vont plus toucher le chômage en fonction de la nouvelle loi. Certains ont reçu quatre lettres, ce qui augure mal de la compréhension. Ce souci est actuellement un souci d'information, parce qu'il est fort possible que les gens qui touchent encore une prestation chômage à fin mars se disent que cela va bien et à fin avril ne pas

Séance ordinaire du 24 mars 2011

comprendre pourquoi ils ne la touchent pas, bien qu'ils aient reçu un certain nombre d'informations. Mais quatre lettres n'est pas la meilleure chose que l'on puisse faire en termes d'information.

Le Canton - c'est quand même une bonne nouvelle - a mis une unité spéciale pour régler ce problème de manque d'argent que certains pourraient avoir en attendant que la situation soit évaluée. Chaque situation sera évaluée par l'Hospice général, mais c'est en plusieurs semaines que l'évaluation va se faire. Pour certaines personnes, c'est certainement plusieurs semaines plus tard qu'elles vont avoir une réponse sur leur possibilité de toucher peut-être autre chose, certaines ne vont rien toucher pour d'autres raisons et ces quelques mois qui vont se passer sont évidemment un souci.

Les quinze personnes que la presse a évoquées en disant qu'elles allaient être engagées par l'Hospice général sont maintenant quinze personnes qui ont été couchées sur le papier. Cela s'arrête là au niveau des engagements fermes. Il n'y aura pour l'instant pas quinze personnes qui seront engagées, il y en aura quelques-unes, mais les engagements pris officiellement ne seront malheureusement pas effectifs au 1^{er} avril. Donc information, renforcement de l'examen des cas, ceci va être fait, mais il faut savoir que la préoccupation est complètement ouverte. Nous sommes prêts à la Ville de Lancy à répondre à un certain nombre de questions, d'ailleurs certains sont déjà venus, mais c'est un moment qui va certainement être difficile et nous espérons quand même que l'Hospice général et l'Etat vont mettre un petit coup de collier, ce qui est actuellement dans les intentions mais pas nécessairement, je le crains, dans la réalisation.

Pour la question de M. ANNEN sur la DGM, vous avez les mêmes préoccupations que le Conseil administratif. Il se trouve que nous allons bientôt rencontrer Mme KUNZLER qui fait le tour des communes, notre tour est bientôt là. Le sujet de la DGM a été inscrit par mes collègues à l'ordre du jour comme point à discuter avec Mme KUNZLER. Nous serons contents de vous donner dans quelques mois quelques réponses suite à cette rencontre.

Enfin, en ce qui concerne le cyclo-câble - c'est ainsi que cela s'appelle - ce n'est pas une chose nouvelle, cela existe depuis longtemps en Norvège. Je pense qu'il vaut la peine que ce cyclo-câble soit présenté aux Lancéens lors de la semaine de mobilité, pour que chacun puisse voir ce que c'est. En fonction de cela, les gens diront que c'est bien ou non. Ce n'est rien d'autre. Je ne vois pas quel électoralisme il peut y avoir là-dessous. C'est simplement une possibilité qui favorise le vélo. Si vous allez à vélo - et je crois que c'est le cas - vous avez déjà pris la rampe du Pont-Rouge. Si vous êtes arrivé en haut sur le vélo, je vous félicite. Mais beaucoup de gens, quand on les voit à côté de leur vélo sur le trottoir, apprécieraient peut-être un petit coup de pouce.

M. RENEVEY : j'ai trois réponses. Concernant la convention avec la Fondation du stade de Genève, nous avons initié une séance de commissions des sports et finances réunies le 5 avril où nous montrerons cette convention signée, et nous aurons la discussion sur le maintien ou non de la position.

Deuxième sujet sur la convention avec le cimetière St-Georges. Effectivement, cette convention existe. Je vous propose d'en parler lors d'une prochaine Commission de l'environnement.

Enfin, en ce qui concerne les arbres couchés au bord de l'Aire, il s'agit de travaux d'assainissement du Canton, je n'ai pas d'autres informations à l'heure actuelle.

M. LANCE : pour répondre à la demande de M. ANNEN, je transmettrai volontiers les remerciements du parti Libéral-Radical au service financier concernant la présentation des comptes 2010. Le service financier étant fortement représenté dans cette salle, je pense que Mme ANDREY et M. CHOUET ont entendu les remerciements du parti Libéral-Radical.

Séance ordinaire du 24 mars 2011

Concernant la demande de M. VOLERY pour que les APM viennent relever les urnes électorales dans les locaux de vote, sauf erreur de ma part, il s'agit d'une prérogative de la police. Ce n'est pas possible que ce soit les APM qui fassent ce travail. Sauf erreur, c'est quelque chose qui est prévu dans la loi.

Concernant la remarque de M. PERRENOUD sur les macarons pour les entreprises, effectivement ces dernières ont droit à deux macarons par entreprise et les collaborateurs qui veulent bénéficier de ces macarons doivent aussi prouver qu'ils ont besoin de leur véhicule pour des déplacements professionnels. Il peut s'agir effectivement soit de frontaliers, soit de Suisses.

Concernant la remarque de M. PAGE qui a constaté que des affiches de candidats de la Commune d'Onex sont placées sur le territoire de la Commune de Lancy, je crois que cela s'est déjà produit durant les élections municipales. Je vais intervenir auprès de la SGA pour qu'elle rectifie cette erreur, à moins que cela soit de l'affichage payant.

La séance est levée à 22h10

Le Secrétaire :

Cédric ANNEN

Le Président :

Javier ALONSO

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 24 mars 2011

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.